

Ville de Rouen

# BUDGET PRIMITIF 2024

Présentation générale

## **SOMMAIRE**

I.	L'EQUILIBRE GENERAL	4
II.	L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL	6
A.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
1.	Des recettes de fonctionnement 2024 encore dynamiques malgré la crise	8
a.	La répartition des recettes de fonctionnement	8
b.	La présentation des recettes réelles de fonctionnement par politique	9
2.	Des dépenses de fonctionnement à l'évolution raisonnée	15
a.	La répartition des dépenses de fonctionnement	15
b.	Présentation des dépenses réelles de fonctionnement par segmentation politique	16
B.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26
1.	Les recettes réelles d'investissement	26
a.	La répartition des recettes d'investissement	26
b.	Présentation des recettes réelles d'investissement par segmentation politique	28
2.	Des dépenses réelles d'investissement 2024 au service des ambitions municipales	31
a.	Les crédits pluriannuels	31
b.	Les crédits de paiement 2024	34

## AVANT-PROPOS

Ce budget 2024 est le quatrième budget de la mandature : il s'inscrit donc dans la continuité de l'action engagée par l'équipe municipale depuis 2020, tout en marquant une accélération des investissements, utiles pour concrétiser nos engagements pour la transition social-écologique et la transformation de la ville.

Le contexte national et international reste marqué par une forte inflation et par la remontée des taux d'intérêts, qui affectent aussi les finances communales. Les effets conjugués du plan de sobriété, adopté à l'automne 2022 par la Ville, et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, décidée lors du vote du budget pour 2023 ont permis à la Ville de faire face au choc de l'inflation. Il convient de maintenir ce cap : le budget 2024 propose une évolution raisonnable et contenue des dépenses de fonctionnement (+1,36%).

Maintenir le cap, c'est aussi continuer à investir : avec 53 millions d'euros de dépenses réelles d'investissement, le présent budget est le plus volontariste depuis le début du mandat. Cette augmentation importante de l'investissement est un choix politique fort et assumé. Les investissements sont doublement nécessaires : pour jouer le rôle d'amortisseur de la crise vis-à-vis des acteurs économiques locaux et pour financer les actions nécessaires à la sortie de crise, dont notamment les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique. Il s'agit en effet de concrétiser et d'amplifier les engagements initiés par ce nouveau mandat : pour la renaturation de la ville et la transformation de l'espace public, pour la transition énergétique et la transformation de nos bâtiments, pour l'amélioration de notre cadre de vie, pour la justice sociale, avec la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain...

Choix assumé et choix raisonné : d'abord, car nous nous appuyons sur des taux de réalisation importants lors des précédents exercices budgétaires (80% de taux de réalisation en 2023). Ensuite, car ce recours à l'investissement s'accompagnera de recettes d'investissement (notamment en ce qui concerne le programme ANRU). Enfin, car nous contenons l'endettement de manière raisonnable, avec une capacité de remboursement de la dette inférieure à 10 années.

Maintenir le cap, c'est enfin, continuer à ne pas recourir à la hausse des impôts locaux. D'autres communes ont été contraintes de le faire. Ce n'est pas le choix de l'équipe municipale.

Maintenir le cap de la gestion saine des finances communales et accélérer les projets, au service de la transition social-écologie. Tel est l'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce budget pour 2024.

Pour 2024, nous confirmons et amplifions les socles de notre projet pour la Ville : protéger les Rouennaises et les Rouennais, financer les services publics, préparer l'avenir et renforcer l'attractivité et le rayonnement de Rouen.

**Protéger les Rouennaises et les Rouennais :** les émeutes urbaines ont touché notre ville comme tant d'autres en France. Très vite, nous avons agi pour rouvrir les services publics communaux impactés : France services, unité de travail social, mairie annexe, Maison de la justice et du droit... Nous avons aussi ouverts un nouveau centre social Diana Armengol-Markarian et une nouvelle antenne de l'école de musique sur les Hauts de Rouen. Nous poursuivrons en 2024, avec l'accélération du projet de renouvellement urbain qui permettra à terme de recréer une centralité commerciale place du Chatelet. La démarche Territoire Zéro chômeur de longue durée, sur le quartier Grammont et la commune limitrophe de Sotteville-

lès-Rouen se concrétisera, et nous poursuivrons notre politique de soutien à l'insertion professionnelle. La Ville assume également le choix de maintenir son soutien au monde associatif, sans baisse du volume des subventions à ce secteur.

**Financer les services publics**, c'est notamment tenir les engagements pris, en faveur de la tranquillité publique (création de la brigade de nuit et recrutement de nouveaux policiers municipaux, renforcement de la vidéo-protection, création d'une brigade cynophile) ou de la lecture publique (élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques de la ville). Le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas : nous ne fermons aucun service public et nous maintenons et amplifions nos actions pour l'éducation et la jeunesse, la culture et le sport, la lutte contre toutes les discriminations, l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public, les solidarités et l'attractivité.

**Préparer l'avenir**, c'est faire le pari de l'éducation et de la jeunesse : la rénovation des écoles et la poursuite du programme éducatif de territoire et notamment des actions périscolaires qu'il contient, le développement de l'éducation artistique et culturelle, l'accompagnement de toutes les jeunesse y participent. C'est aussi agir pour la transition écologique et énergétique. Notre ville et notre métropole, reconnues cette année Capitale française de la biodiversité, continueront d'agir, non seulement sans pause mais en accélérant: poursuite de la renaturation des cours d'écoles, mise en œuvre du plan paysage avec la renaturation de nombreux espaces publics, soutien au développement du jardinage urbain... La transformation énergétique de nos bâtiments, la poursuite de la conversion du parc automobile de la ville, un urbanisme qui tient compte des enjeux climatiques, seront autant de priorités d'actions pour l'équipe municipale.

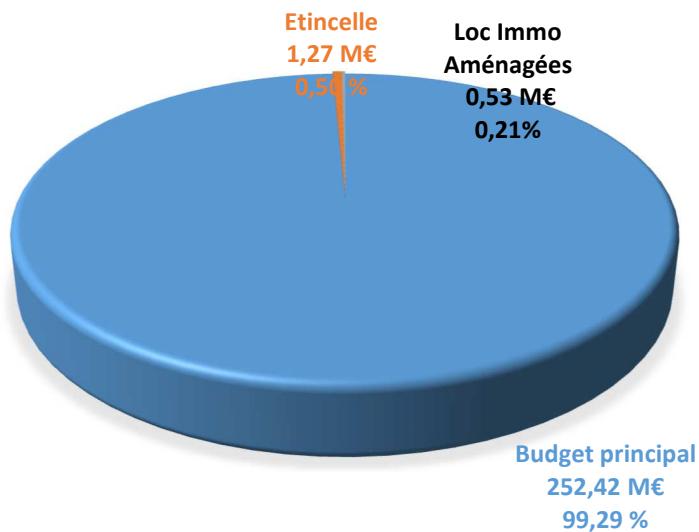
Enfin, nous poursuivons nos actions **pour le rayonnement et l'attractivité de Rouen**. La candidature de Rouen et de la vallée de Seine normande comme Capitale européenne de la culture s'accompagne –quel que soit le résultat final- d'un engagement à renforcer nos budgets pour la culture partout et pour tous. 2024 sera une année placée sous le signe de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris : le sport rouennais, qui a brillé en 2023, sera pleinement engagé à cette occasion. Le rayonnement et l'attractivité, c'est aussi notre patrimoine : la restauration de l'Abbatiale Saint-Ouen se poursuivra de même que le plan pluriannuel pour le patrimoine.

Dans un monde secoué par les crises, nous concilions la solidité des finances locales et le volontarisme dans l'action, dans la cohérence et le respect des engagements pris.

## **I. L'EQUILIBRE GENERAL**

Le budget général pour l'année 2024 s'équilibre, tous budgets et tous mouvements confondus, à 254.236.232,83 €, dont 233.909.198,83 € en mouvements réels et 20.327.034,00 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente plus de 99,29 % du budget général.



La répartition du budget général est la suivante :

	section de fonctionnement	section d'investissement	total
Budget principal	183 016 548,00 €	69 408 136,83 €	252 424 684,83 €
Budget annexe l'Etincelle	1 235 218,00 €	40 500,00 €	1 275 718,00 €
Budget annexe Locations Immobilières Aménagées	287 886,00 €	247 944,00 €	535 830,00 €
<b>Total</b>	<b>184 539 652,00 €</b>	<b>69 696 580,83 €</b>	<b>254 236 232,83 €</b>

En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 164.770.723,00 € en section de fonctionnement et 69.138.475,83 € en section d'investissement.

	<b>section de fonctionnement</b>	<b>section d'investissement</b>	<b>total</b>
Budget principal	163 536 063,00	68 850 031,83 €	232 386 094,83 €
Budget annexe l'Etincelle	1 194 718,00 €	40 500,00 €	1 235 218,00 €
Budget annexe Locations Immobilières Aménagées	39 942,00 €	247 944,00 €	287 886,00 €
<b>Total</b>	<b>164 770 723,00 €</b>	<b>69 138 475,83 €</b>	<b>233 909 198,83 €</b>

Hors gestion active de la dette, le financement des dépenses d'investissement du budget général est assuré à hauteur de 28,72 % par l'épargne brute dégagée au titre du fonctionnement (soit 19,70 M€) et 18,81 % par les ressources propres d'investissement (soit 12,90 M€).

L'emprunt d'équilibre prévisionnel (tous budgets confondus) s'établit à 35,99 M€ représentant, à ce stade, 52,47 % du financement des dépenses d'investissement.

BUDGET GENERAL (consolidation budget principal + budgets annexes)	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
Total dépenses investissement (hors gestion active de la dette)	68 588 975,83 €	
Ressources propres d'investissement		7 255 997,00 €
Subventions investissement reçues		5 647 630,00 €
Autofinancement		19 695 824,00 €
<b>Emprunt d'équilibre</b>		<b>35 989 524,83 €</b>

## **II. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL**

Le budget principal 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à 252,42 M€ contre 238,43 M€ en 2023, dont 232,39 M€ en opérations réelles (222,79 M€ en 2023) et 20,04 M€ en opérations d'ordre (15,64 M€ en 2023).

En mouvements réels, les recettes du budget 2024 se décomposent en un montant de 182,94 M€ en fonctionnement et 49,44 M€ en investissement, en hausse de + 3,73 % pour le fonctionnement et de +6,52 % pour l'investissement par rapport au budget primitif 2023.

En mouvements réels, les dépenses du budget 2024 se traduisent par un montant de 163,54 M€ en fonctionnement (+ 1,36 %) et 68,85 M€ en investissement (+12,05 %). Cette forte évolution des dépenses d'investissement s'explique principalement par la montée en charge des travaux programmés sur le mandat.

Ce budget se caractérise par un montant d'opérations d'ordre de 19,48 M€ en dépenses de fonctionnement, correspondant aux dotations aux amortissements (10,93 M€) et au virement à la section d'investissement (8,54 M€). Ce dernier montant est quasiment multiplié par deux par rapport au BP 2023, où il s'établissait à 4,31 M€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 0,56 M€. Il s'agit d'inscriptions destinées à la réalisation d'opérations patrimoniales (0,49 M€) à l'intérieur de la section d'investissement ainsi que de l'amortissement de subventions d'investissement reçues (0,07 M€).

Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 19,96 M€ et correspondent à la contrepartie des écritures de dotations aux amortissements (10,93 M€), du virement à la section d'investissement (8,54 M€) et des opérations patrimoniales (0,49 M€).

L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et en recettes et ne donne lieu à aucun décaissement ni encaissement.

## SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES
Dépenses réelles de fonctionnement : 163,54 M€		Recettes réelles de fonctionnement : 182,95M€
Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre : 10,93 M€		Opérations d'ordre : 0,07M€
Virement à la section d'investissement : 8,55 M€		

## SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES
Travaux, équipements et subventions : 53,52 M€		Recettes propres investissement : 12,90 M€
Remboursement capital de la dette : 14,78 M€		Emprunt : 35,99 M€
Mouvements neutres : 0,55 M€		Mouvements neutres : 0,55 M€
Opérations d'ordre : 0,56 M€		Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre : 11,42 M€
		Virement de la section de fonctionnement : 8,55 M€

L'épargne brute dégagée au titre de la section de fonctionnement s'élève à 19,41 M€.

Elle permet de financer 28,41 % des dépenses d'investissement.

Le montant d'emprunt d'équilibre nécessaire à la couverture du besoin de financement des dépenses d'équipement est de 35,99 M€.

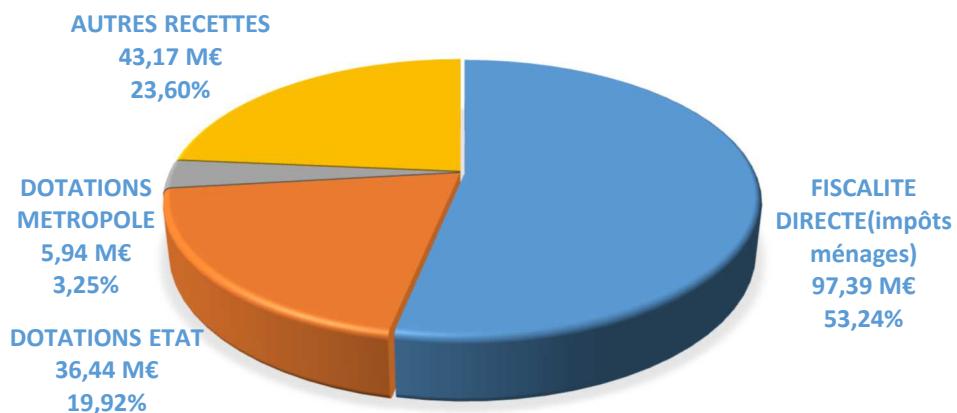
Affichant à nouveau une progression significative des crédits d'investissement et équipements directs de 8,15 M€ soit 17,97 % d'augmentation par rapport au BP 2023, et une progression contenue des dépenses de fonctionnement (+ 1,36 % entre le BP 2023 et le BP 2024), ce budget primitif 2024 accélère la déclinaison des ambitions et projets de la mandature.

## **A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1. Des recettes de fonctionnement 2024 encore dynamiques malgré la crise**

#### *a. La répartition des recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement prévues par la Ville au titre du BP 2024 s'élèvent à 182.943.443,00 €, en progression de 3,73 % soit + 6,57 M€ par rapport au BP 2023 (176.370.802,00 €) et se répartissent de la façon suivante :



Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2024 se caractérise par :

- L'évolution positive du produit des impôts locaux entre les deux exercices : + 5,14 M€ soit près de 5,60 % d'augmentation, malgré la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Cette évolution provient donc à nouveau du dynamisme des bases imposées, d'une part grâce à la revalorisation forfaitaire des bases envisagée pour 2024 à hauteur de 4,5 %, prévision prudentielle dans l'attente du vote du Projet de Loi de Finances 2024 en cours de discussion, et d'autre part par le volume des locaux imposés (+ 0,7 %).
- Le maintien des montants de dotations de la Métropole comme l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.
- Une estimation prudente des dotations versées par l'Etat, reposant sur l'évolution de la dotation de solidarité urbaine.
- La progression contenue des autres recettes de fonctionnement, tenant compte notamment de la décrue au cours de l'année 2023 du produit des droits de mutation (- 0,75 M€ prévus entre 2023 et 2024).

b. La présentation des recettes réelles de fonctionnement par politique

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	11,71
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	7,66
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	11,57
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	152,01
	<b>182,94</b>

**Rouen, ville résiliente :**

L'ensemble des recettes liées à la transition social-écologique sont regroupées dans les différents secteurs d'intervention présentés ci-après :

Secteur d'intervention	M€
GESTION DES ESPACES PUBLICS	2,13
PATRIMOINE BATI	1,26
STATIONNEMENT	8,31
<b>TOTAL ROUEN VILLE RESILIENTE</b>	<b>11,71</b>

**Gestion des espaces publics :**

Les recettes prévues au titre de la gestion des espaces publics concernent, pour près de 0,62 M€, les droits de voirie réglés par les entreprises de travaux publics lors de l'occupation temporaire de l'espace public communal.

Elles correspondent également aux refacturations des prestations effectuées par la Ville au bénéfice de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre des conventions de gestion concernant les espaces publics<sup>1</sup> pour plus d'1,36 M€.

**Patrimoine bâti :**

Les recettes prévues au titre de la gestion du patrimoine bâti (1,26 M€) sont constituées du produit des locations, loyers et refacturation des charges locatives, du patrimoine privé de la Ville.

**Stationnement :**

Les recettes liées au stationnement se décomposent de la façon suivante :

4,9 M€ sont prévus au titre de la redevance de stationnement acquittée par les usagers et 3,1 M€ correspondent au règlement du forfait post - stationnement (FPS) par les automobilistes n'ayant pas acquitté la redevance de stationnement.

---

<sup>1</sup>Astreintes sur la voirie supportées par la Ville tant au niveau du personnel que du matériel, l'entretien des espaces verts situés autour des musées ainsi qu'autour des zones d'activité économique, tout comme les activités de signalisation et de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Ces recettes sont encaissées par la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement, dans le cadre d'une délégation de service public mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Rouen ville rayonnante :**

L'ensemble des recettes se ventilent dans les secteurs de la manière suivante :

Secteurs d'intervention	M€
CULTURE	1,39
MANIFESTATIONS PUBLIQUES	0,48
RAYONNEMENT ECONOMIQUE	1,38
SPORT	4,41
<b>TOTAL ROUEN VILLE RAYONNANTE</b>	<b>7,66</b>

#### **Culture :**

La participation des familles (438 K€) ainsi que les subventions versées par l'Etat (178 K€) et le Département (120 K€) dans le cadre du financement du Conservatoire à Rayonnement Régional constituent la part la plus importante des recettes du secteur de la culture.

Elles sont complétées par les recettes de billetterie générées par le Gros Horloge (150 K€).

Les subventions susceptibles d'être attribuées à la Ville au titre de projets culturels et artistiques spécifiques seront inscrites lors des étapes budgétaires ultérieures, après leur notification.

Au titre des Bibliothèques, la vente de documents, les copies et la vente de produits dérivés ainsi que le nouveau mode de remboursement des documents perdus ou abimés en fonction de la valeur d'achat, devraient générer 11,2 K€ de recettes.

Une subvention de 21,13 K€ est également inscrite dans le cadre de la poursuite du Contrat Territoire Lecture par la collectivité ainsi que du dispositif Des livres à soi.

Une participation de 350 K€, en provenance de l'Etat, est également inscrite au titre de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques rouennaises.

#### **Manifestations publiques :**

Les recettes prévues au titre des manifestations publiques sont constituées des droits versés par les forains dans le cadre de l'organisation de la Foire Saint Romain (0,45 M€ prévus).

Des droits de place seront également perçus lors de l'installation des chalets dans le cadre de l'organisation de la manifestation Rouen Givrée (28,1 K€).

#### **Rayonnement économique :**

Les recettes « économiques » s'appuient sur les redevances d'occupation du domaine public versées par les commerçants. Elles regroupent :

- Les droits de place ou droits de terrasse, estimés à 0,58 M€.
- Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure inscrit à hauteur de 0,44 M€.
- L'ensemble des droits perçus au titre des marchés de la Ville, dont la recette est estimée à 0,31 M€.

### **Sport :**

Les droits d'entrée dans les équipements sportifs sont estimés à 0,56 M€.

Les recettes du secteur sport regroupent également le produit des refacturations effectuées par la Ville à la Métropole au titre de la gestion de la patinoire de l'île Lacroix, propriété de cette dernière depuis mai 2018. Lui sont ainsi refacturés les frais de personnel (0,8 M€) et l'ensemble des coûts de fonctionnement (fluides, entretien courant, maintenance, assurances, systèmes informatiques...) de la structure, estimés à 2,83 M€.

Les prestations réalisées par la Ville pour l'entretien du stade Diochon seront refacturées à hauteur de 160 K€ auprès de la régie des équipements sportifs de la Métropole.

### **Rouen ville solidaire :**

L'ensemble des recettes se ventilent dans les secteurs de la manière suivante :

Secteurs d'intervention	M€
FAMILLE	9,92
RELATIONS CITOYENNES	0,43
SOLIDARITES	1,08
TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,07
VIE ET INITIATIVES ASSOCIATIVES	0,07
<b>TOTAL ROUEN VILLE SOLIDAIRE</b>	<b>11,57</b>

### **Famille :**

9,92 M€ de recettes de fonctionnement sont inscrites au BP 2024 au titre du secteur famille, regroupant l'ensemble des thématiques liées à la petite enfance, aux écoles ainsi qu'aux centres de loisirs.

Ces prévisions sont composées de recettes tarifaires en provenance des familles soit :

- Restauration collective : 2,20 M€ ;
- Crèches municipales : 0,97 M€ ;
- Centres de loisirs et accueils périscolaires : 1,07 M€.

Elles sont complétées par des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches (4,02 M€) et les accueils de loisirs (1,56 M€).

### **Relations citoyennes :**

Le produit des concessions dans les cimetières (0,29 M€) ainsi que les dotations versées par l'Etat pour le recensement (22 K€) et les titres sécurisés (120 K€) constituent les principales recettes de fonctionnement du secteur de la relation citoyenne.

### **Solidarités :**

Au titre de la solidarité, 616 K€ de recettes correspondent à la refacturation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de personnel mis à disposition de la structure ainsi que de prestations réalisées par la Ville conformément aux termes de la convention de mutualisation conclue entre les deux entités.

Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et des participations versées par certains partenaires sont également inscrites pour financer les dispositifs et équipements sociaux gérés par la Ville.

Ainsi 60 K€ de subventions sont prévus au titre du déploiement du Contrat de Ville et 56 K€ permettront de financer la structure « France Services ». La caisse des Allocations Familiales participera à hauteur de 217 K€ au fonctionnement des centres sociaux gérés par la commune.

#### **Tranquillité publique :**

La redevance annuelle de la fourrière s'établit à 41,86 K€.

La facturation des alarmes des bâtiments appartenant à la Métropole reliées au Centre de Supervision Urbaine représente une recette de 13,2 K€.

Des subventions, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance, dont le montant est estimé à 16,66 K€, seront perçues par la Ville au titre des actions de prévention menées en 2024 auprès de publics spécifiques.

#### **Vie et initiatives associatives :**

Les recettes prévues au titre du secteur vie et initiatives associatives correspondent au produit de la location des salles des maisons de quartier (74,67 K€).

#### **Moderniser les fonctions supports**

L'ensemble des recettes enregistrées au titre du pilotage de la collectivité se répartissent de la façon suivante :

Secteurs d'intervention	M€
AFFAIRES FINANCIERES	149,93
COMMUNICATION RELATIONS	0,08
MOYENS GENERAUX	2,00
<b>TOTAL MODERNISER FONCTIONS SUPPORT</b>	<b>152,01</b>

- **Le secteur des affaires financières** regroupe l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Il s'agit des produits de fiscalité (directe et indirecte) et des dotations de l'Etat.

- Fiscalité directe : 97,39 M€

Représentant plus de 53,2 % des recettes réelles de fonctionnement, le produit de la fiscalité directe locale pour le BP 2024 est estimé à 97,39 M€. Cette évaluation s'appuie sur une évolution forfaitaire des bases estimée à 5,2 % (voir plus haut).

Les taux d'imposition ne varieront pas en 2024 et sont les suivants :

- Taxe sur les propriétés bâties : 48,71 %, ;
- Taxe sur les propriétés non bâties : 27,88 %.

La progression des recettes de fiscalité directe (+5,14 M€ entre le BP 2023 et le BP2024) est donc uniquement liée au coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales

correspondant à l'évolution de l'inflation au 31 novembre de l'année 2023 ainsi qu'au dynamisme des bases (nouveaux logements).

Estimée à 5,2 % au moment de la préparation de ce budget 2024, cette progression, moindre que celle prévue pour 2023 (pour mémoire + 6 %) demeure largement dynamique par rapport aux évolutions envisagées avant 2023.

Le produit de la fiscalité directe locale se décompose ainsi :

en M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 anticipé	BP 2024
Taxe d'habitation	36,7	37,69	38,8	4,00	4,11	4,32	4,54
Taxe sur le foncier bâti	40,7	41,34	42,27	87,33	90,2 0	96,02	101,02
Taxe sur le foncier non bâti	0,15	0,15	0,17	0,16	0,15	0,15	0,16
Impact coefficient correcteur				-7,37	-7,61	-8,10	-8,33

#### ⇒ La réforme de la fiscalité locale

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec une mise en œuvre progressive entre 2020 et 2023.

Depuis 2020, ce sont 80 % des foyers fiscaux qui ont été totalement exonérés. Pour les autres foyers (20 %), l'allègement a été de 30 % en 2021 et 65 % en 2022 pour aboutir en 2023, pour tous les foyers fiscaux, à une exonération totale.

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sont, quant à elles, maintenues et versées au bénéfice des communes. Cependant, leur taux est figé et les communes ne peuvent plus utiliser leur variation comme levier fiscal.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'Etat compense aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée avec l'activation d'un mécanisme correcteur afin de neutraliser les écarts de compensation.

La Ville de Rouen étant surcompensée dans le cadre du transfert de la part départementale de la taxe foncière, elle se voit appliquer un coefficient correcteur de 0,917 afin de neutraliser le produit supplémentaire lié à ce transfert.

#### ➤ Les dotations de l'Etat : 36,32 M€

La prévision du montant des dotations de fonctionnement versées par l'Etat à la Ville s'établit à 36,32 M€, soit un montant quasiment similaire au montant notifié au titre de l'année 2023 par les services de l'Etat.

M€	Notifié 2018	Notifié 2019	Notifié 2020	Notifié 2021	Notifié 2022	Notifié 2023	BP 2024
Dotation forfaitaire	27,41	27,23	27,04	27,08	27,22	27,45	27,44
Dotation de solidarité urbaine	3,26	3,52	3,82	4,08	4,38	4,71	5,02

Attributions compensatrices fiscalité	2,66	2,85	3,02	2,36	2,73	3,03	2,80
Autres dotations	1,08	1,04	1,30	1,17	1,05	1,06	1,06
<b>TOTAL DOTATIONS ETAT</b>	<b>34,41</b>	<b>34,64</b>	<b>35,17</b>	<b>34,69</b>	<b>35,38</b>	<b>36,25</b>	<b>36,32</b>

L'estimation du montant des dotations de l'Etat au profit de la Ville de Rouen pour l'année 2024 repose sur les hypothèses suivantes :

- **Dotation forfaitaire** : principale dotation de l'Etat versée aux communes, ses modalités de calcul ne sont pas modifiées pour l'année 2024.  
Son montant est déterminé à partir du montant perçu en 2023.
- **Dotation de solidarité urbaine** : elle est destinée à aider les communes de plus de 5.000 habitants. La DSU est la plus importante des dotations de péréquation. Depuis sa réforme, la DSU est désormais versée aux 2/3 des communes de plus de 10.000 habitants selon un classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu moyen des habitants (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%).  
Au vu de ses indicateurs, la Ville devrait bénéficier en 2024 d'une majoration, estimée à ce stade à 0,31 M€, du montant de la DSU qu'elle a perçu en 2023.
- Stabilité de la **dotation générale de décentralisation**, inscrite à hauteur d'1,04 M€.
- **Attributions de compensation de fiscalité** : le montant notifié en 2023 devrait se voir appliquer le même coefficient de revalorisation que les bases de fiscalité directe.
  - Fiscalité indirecte et reversée : 16,54 M€

S'établissant à plus de 16,5 M€, les recettes de fiscalité indirecte et reversée représentent 9,38 % des recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2024.

Le produit généré par les impôts indirects est en baisse par rapport aux prévisions du BP 2023. Les droits de mutation sont en effet estimés à 6,25 M€, en réduction de 0,75 M€ par rapport aux estimations du BP 2023 et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 2 M€.

La fiscalité reversée par la Métropole à la Ville, composée de l'attribution de compensation (3,56 M€ inscrits au BP 24) et de la dotation de solidarité communautaire (2,38 M€ inscrits au BP 24) correspond à la dernière actualisation de ces participations notifiées par la Métropole en fin d'année 2022.

Enfin, le versement provenant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à 1,40 M€. Il sera corrigé en cours d'année en fonction du montant définitif notifié à la Ville par les services de l'Etat.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire de ce mécanisme qui assure une péréquation entre collectivités et répartit une fraction du montant qui lui est attribué entre ses communes membres.

- 1,19 M€ des recettes des **moyens généraux** correspondant à l'ensemble des remboursements de dépenses de personnel comptabilisés au bénéfice de la Ville pour les remboursements des indemnités journalières par la Sécurité Sociale, le paiement de la part « agent » des tickets restaurant, les mises à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes...

La refacturation des prestations d'entretien des véhicules du parc de la Métropole, de la ville de Déville les Rouen ou encore du CCAS générera 0,50 M€ de recettes.

Des remboursements d'assurance sont également prévus à hauteur de 100 K€ ainsi que des produits de locations de salles municipales pour 99 K€.

## 2. Des dépenses de fonctionnement à l'évolution raisonnée

### a. La répartition des dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2024 est en augmentation de +2,20 M€ (soit + 1,36 %) par rapport au montant des dépenses votées au BP 2023.

Les propositions détaillées ci-après présentent, par rapport aux prévisions abordées dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2024, des économies de près de 2,7 M€. Cette révision avantageuse pour la collectivité est principalement liée à l'ajustement récent (les prix applicables ayant été communiqués fin novembre) des crédits consacrés à l'énergie.

Par grandes catégories de dépenses, l'évolution est la suivante :

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution BP24/BP23
Dépenses de personnel	86,35	86,00	85,89	87,63	90,27	94,32	95,48	1,23%
Charges financières	5,54	4,80	3,63	2,97	1,99	3,08	4,29	39,29%
Autres dépenses	48,17	49,61	49,10	49,94	54,29	63,94	63,77	-0,27%
<b>TOTAL</b>	<b>140,07</b>	<b>140,41</b>	<b>138,62</b>	<b>140,54</b>	<b>146,55</b>	<b>161,34</b>	<b>163,54</b>	<b>1,36%</b>

Conséquence directe de la remontée des taux d'intérêt au cours de l'année 2023, les prévisions du montant global des frais financiers sont à nouveau en forte hausse pour 2024.

Les dépenses de personnel présentent une progression de + 1,23 % nécessaire au déploiement en année pleine des nouvelles revalorisations salariales<sup>2</sup>décidées par l'Etat au cours de l'année 2023. Le coût lié à l'organisation des élections européennes en juin 2024 y est également intégré.

Les « autres » dépenses de fonctionnement connaissent une stabilité entre les deux exercices.

Des variations importantes ont cependant lieu au sein des différents postes de dépenses de fonctionnement.

La baisse du coût de l'énergie par rapport à 2022 et aux prévisions 2023 permet en effet de financer la progression nécessaire du soutien de la Ville à ses établissements de regroupement (CCAS et SIREST).

Elle permet aussi de renforcer l'effort de la Ville dans ses différentes compétences municipales ainsi que son soutien au monde associatif.

<sup>2</sup> Augmentation du point d'indice de 1,5% applicable à partir de juillet 2023 et revalorisation de 5 points de l'ensemble des grilles indiciaires

b. Présentation des dépenses réelles de fonctionnement par segmentation politique

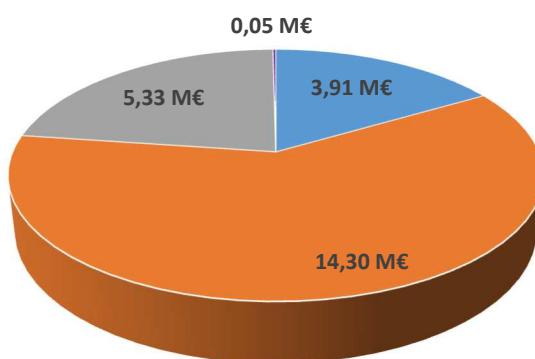
Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	23,59
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	8,54
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	21,76
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	109,65
	<b>163,54</b>

**Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 23,59 M€**

*NB : il s'agit bien ici des seules dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont traitées ultérieurement dans le document budgétaire.*

Axe fondamental des priorités municipales, la transition sociale-écologique s'appuie sur la poursuite des actions initiées depuis le début de mandat, à savoir :

- Un plan sans précédent de renaturation de la ville : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, renaturation des cours d'écoles, lutte contre l'imperméabilisation des espaces publics... ;
- Le renforcement des actions en faveur de la propreté de l'espace public en renouvelant le mobilier urbain, en développant le tri sélectif sur l'espace public, en consolidant la brigade environnement propreté et en améliorant la synergie avec le service déchets de la Métropole Rouen Normandie ;
- Un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et du développement de la production d'énergie renouvelable ;
- La mise en place, en 2023, d'un plan de sobriété s'appuyant sur 5 axes dont l'optimisation des consommations énergétiques et les mobilités.



- Gestion des espaces publics : 3,91M€ de crédits sont inscrits au BP 2024, dont 1,95 M€ seront consacrés à la propreté urbaine. Les prestations de propreté, confiées à des entreprises d'insertion, se voient doter d'un budget d'1,05 M€. Par ailleurs, 191 K€ seront consacrés à l'entretien, la maintenance et le renouvellement du matériel utilisé pour les missions de propreté. 0,48 M€ de crédits seront réservés au traitement des déchets.

Les dépenses liées à la nature en ville seront assurées à hauteur de 1,56 M€ (en hausse de près de 93 K€ par rapport au BP 2023) : elles comprennent notamment les prestations relatives à l'entretien des espaces verts (0,73 M€) et la maintenance et le renouvellement du matériel utilisé pour les missions d'entretien des espaces verts (0,66 M€).

Les manifestations végétales et animations au Jardin des Plantes se voient attribuer un budget de 39 K€ qui permettra d'organiser les évènements phare de la Ville dans ce domaine de manière optimale (Graines de Jardin, semaines thématiques...).

Des crédits sont également proposés pour accompagner l'organisation de différents évènements comme le programme « Edu curieux » pour 10 K€, la semaine du Développement Durable pour 5,5 K€ ou encore l'accompagnement des actions du plan de transition dont l'accompagnement au label CAE pour 20 K€.

- Patrimoine bâti : 14,30 M€ de crédits de fonctionnement sont prévus pour permettre :
  - D'honorer les dépenses liées à la consommation des fluides pour l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux (bâtiments administratifs, équipements sportifs, écoles, bibliothèques...) à hauteur de 10,99 M€. Estimé à 13,8 M€ au BP 2023, ce budget peut être fortement réduit pour l'année 2024, suite à l'attribution en fin d'année 2023 des différents marchés relatifs à la fourniture d'énergie, dont les tarifs sont beaucoup plus avantageux pour la collectivité. 0,49 M€ sont prévus pour le carburant des véhicules.
  - D'assurer la gestion du parc immobilier de la commune pour 1,59 M€. Ces crédits sont notamment destinés au paiement des impôts fonciers dus par la Ville en sa qualité de propriétaire pour 1,13 M€ ainsi qu'aux loyers et charges locatives pour les locaux loués à hauteur de 0,45 M€.
  - De prévoir la maintenance, les petits aménagements et la sécurité des bâtiments municipaux à hauteur de 0,84 M€, dont 0,48 M€ consacrés à l'entretien, la réparation et la maintenance des bâtiments et 0,36 M€ de crédits permettant l'achat des fournitures et pièces destinées à l'entretien par les équipes municipales.
- Stationnement : 5,33 M€ de crédits sont proposés au BP 2024.  
Dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion du stationnement payant, la rémunération du délégataire<sup>3</sup> est estimée à 2,43 M€ au titre de l'année 2024

---

<sup>3</sup> Pour mémoire, il s'agit de la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement (SPL RNS).

(dont 1,47 M€ au titre de la part fixe et 0,96 M€ au titre de la part variable calculée à partir des montants encaissés l'année précédente).

Le montant du produit des forfaits post stationnement (FPS) collecté par le délégataire pour le compte de la Ville l'année N devant être reversé à la Métropole, est estimé à 2,49 M€ pour l'année 2024.

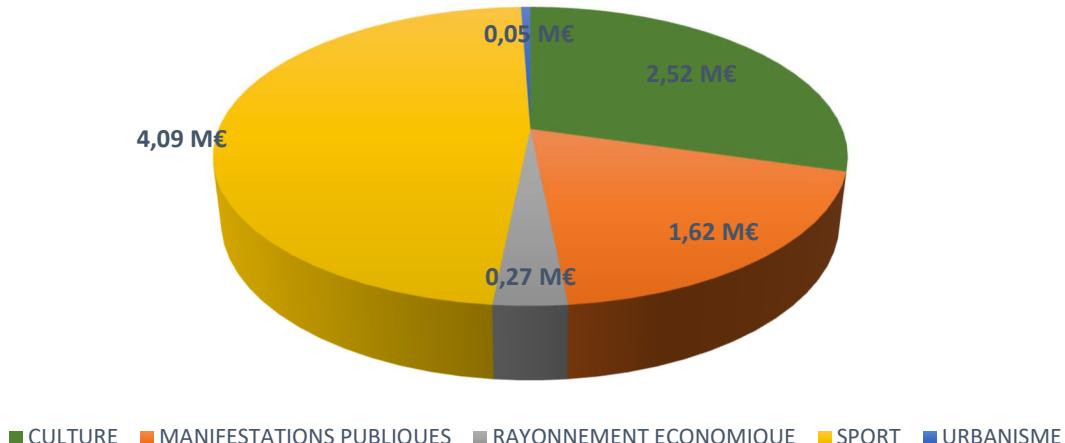
D'autre part, les frais d'envoi postal des FPS aux automobilistes n'ayant pas payé leur place de stationnement (frais d'envoi remboursés par ailleurs par le délégataire à la Ville) sont estimés à 0,29 M€.

### **Rouen ville créative et rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie : 8,54 M€**

L'année 2024 se caractérise par la volonté d'améliorer toujours plus l'attractivité de la Ville et son rayonnement.

L'accès à la culture, le développement et la promotion de la pratique sportive mais également le développement de grands évènements festifs constitueront des axes majeurs des actions municipales.

Rouen sera également aux côtés de ses commerçants pour les soutenir et construire avec eux la définition d'une nouvelle politique de soutien.



- Culture : 2,52 M€

La culture partout et pour toutes et tous : telle est l'ambition de la Ville.

La subvention d'équilibre au budget annexe de l'Etincelle, théâtre de la Ville de Rouen, s'établit à 1 M€ au titre du BP 2024. Ce financement, stable depuis la création de la structure, lui permettra de présenter une programmation culturelle de qualité.

Les bibliothèques municipales, dont les horaires d'ouverture se sont élargis dès janvier 2023, se voient attribuer un budget global de fonctionnement de 0,39 M€, dont 0,25 M€

de crédits permettront de renouveler les collections d'ouvrages (livres, bandes dessinées, DVD...) mis à disposition des usagers. Des crédits seront également mobilisés dans le cadre du renouvellement de l'opération « Des Livres à Soi », qui génère par ailleurs un financement de l'Etat.

0,52 M€ de crédits seront consacrés à l'organisation des manifestations culturelles ainsi qu'au développement des pratiques artistiques dans toute leur diversité. Une somme de 80 K€ (en progression de 15 K€ par rapport à 2023) sera réservée à la structuration de résidences artistiques, arts plastiques, musique, danse, théâtre..., qui permettront d'irriguer l'ensemble des quartiers du territoire rouennais et de créer du lien avec les habitants.

0,14 M€ permettront d'assurer la gestion quotidienne et de mener les projets pédagogiques du Conservatoire.

Enfin, les crédits de maintenance et d'entretien courant des bâtiments sont inscrits à hauteur de 0,34 M€.

- **Sports : 4,09 M€**

Les crédits de fonctionnement alloués à la politique sportive de la Ville se déclinent en plusieurs grandes rubriques :

- Maintenance et entretien des bâtiments sportifs : 0,49 M€ y seront consacrés en 2024 ;
- Maintenance des terrains sportifs : 0,33 M€ de crédits permettront leur entretien pour l'année à venir (dont l'entretien du stade Diochon pour 100 K€, refacturé à la régie des équipements sportifs de la Métropole) ;
- Fonctionnement et soutien à l'attractivité sportive : 0,35 M€ de crédits proposés, dont 0,24 M€ dédiés spécifiquement à l'ensemble des fournitures, petits matériels et équipements permettant le fonctionnement des équipements sportifs, et 0,06 M€ pour l'accompagnement et le développement des manifestations sportives. 50 K€ sont également prévus pour financer – de manière exceptionnelle - des actions programmées dans le cadre de l'évènement « Terre de Jeux » ;
- 2,81 M€ de crédits sont inscrits au budget de la Ville pour permettre d'honorer des dépenses qui seront refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de gestion de la Patinoire de l'île Lacroix conclue entre les deux collectivités. Il s'agit de dépenses de fluides, de maintenance, d'entretien, d'achat de matériels et fournitures, hors masse salariale.

- **Manifestations publiques : 1,62 M€**

Le budget consacré à la Foire Saint Romain est estimé à 0,75 M€ pour l'année 2024. Cela comprend l'ensemble des dépenses qui seront consacrées à l'organisation de cet évènement dont la sécurité, les énergies et fluides, les locations, le matériel...

Rouen sur Mer, la Fête du Fleuve et Rouen Givrée, évènements emblématiques organisés par la Ville, verront leurs budgets confortés en 2024. Les fêtes Jeanne d'Arc seront également renouvelées avec un budget conforté (50 K€) pour monter en puissance.

- Rayonnement économique : 0,27 M€

Le développement des relations internationales (57,45 K€) s'appuiera sur les jumelages déjà en place auprès des villes de Hanovre, Norwich, Cleveland, Ningbo ou encore Fatick.

Le plan d'actions défini par la Ville dans le cadre du label « Villes créatives », obtenu auprès de l'UNESCO, sera décliné pour traduire cette ambition. Un budget complémentaire de 15 K€ permettra d'engager la réflexion sur l'organisation d'un futur évènement gastronomique international en 2025.

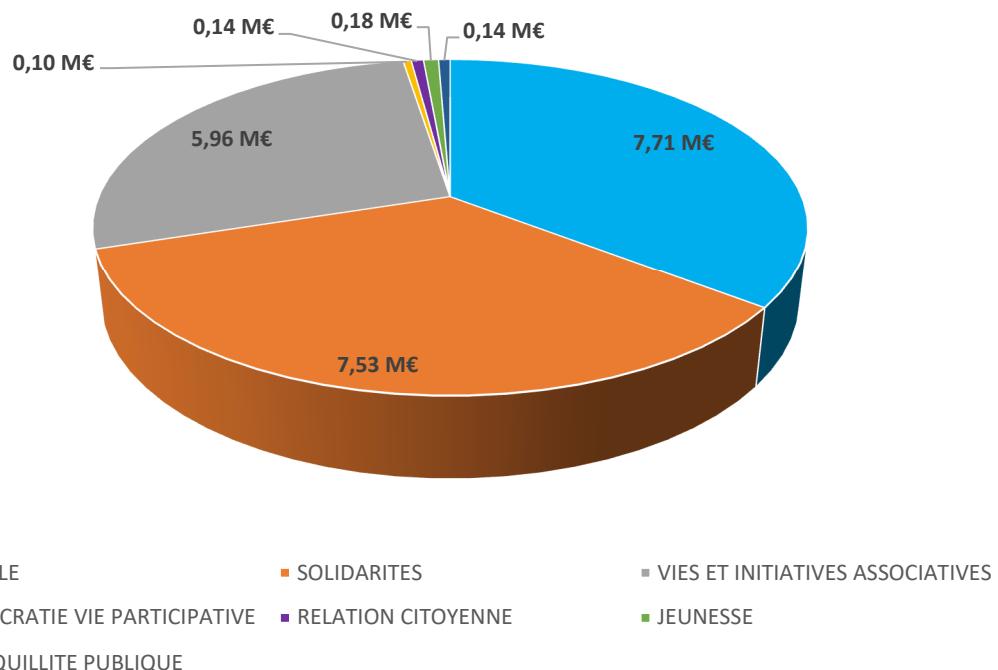
La nuit des étudiants du monde se poursuivra en 2024.

Le soutien à l'économie et au commerce local (185 K€) sera conforté, notamment par le biais de la Fête du Commerce. Les actions en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) seront pérennisées.

- Urbanisme : 0,05 M€ sont destinés à l'entretien des terrains et friches abandonnés ainsi qu'aux contentieux engendrés par les abandons manifestes de propriétés.

## **Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 21,76 M€**

Les politiques municipales de proximité en faveur des familles, des rouennais en situation de fragilité et de manière plus large de l'ensemble des usagers des prestations municipales seront poursuivies, consolidées et modernisées.



### **Famille : 7,71 M€**

- 5,14 M€ de crédits seront déployés au titre de la restauration collective, dont 4,8 M€ correspondant à la contribution de la Ville au Syndicat Intercommunal de Restauration de Bois – Guillaume et Rouen (SIREST) chargé de confectionner et livrer l'ensemble des repas destinés aux écoliers et aux enfants accueillis dans les centres de loisirs et les crèches. La politique alimentaire demeure ambitieuse en offrant toujours plus de produits bio et durables, en luttant contre le gaspillage alimentaire et en proposant un repas sans viande chaque jour. Cette participation est à nouveau revue à la hausse (+ 0,30 M€ par rapport au BP 2023) pour tenir compte de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, de l'énergie ainsi que de l'impact de la revalorisation du point d'indice sur les dépenses de personnel du Syndicat. Un travail prospectif de l'évolution à moyen terme des charges du SIREST sera mené en 2024 conjointement avec la Ville de Bois – Guillaume pour déterminer les marges de manœuvre budgétaires.
- 2,35 M€ de crédits octroyés au fonctionnement des écoles et centres de loisirs dont 0,72 M€ pour les écoles avec l'achat de fournitures scolaires, de matériel pédagogique et de frais de transport, 0,56 M€ pour les actions périscolaires et les accueils de loisirs et 0,47 M€ consacrés à la maintenance courante des bâtiments scolaires et accueillant les centres de loisirs.
- 0,18 M€ de crédits seront consacrés aux structures de la petite enfance afin de les approvisionner en fournitures et matériels de puériculture mais également pour assurer l'entretien et la maintenance courante des bâtiments dédiés à la petite enfance.

L'année 2024 sera l'occasion de mettre en œuvre un nouveau projet de développement pédagogique de plein air pour lequel la Ville sera financée à hauteur de 80 % par la CNAF.

- Les évènements inaugurés en 2021 comme « La rue aux enfants » désormais bien identifiés par les Rouennaises et les Rouennais, seront reconduits en 2024.

- **Solidarités : 7,53 M€**

La totalité des crédits de fonctionnement à destination du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'élève à 6,76 M€.

La subvention d'équilibre est inscrite à hauteur de 5,2M€. Ce montant est à nouveau en hausse par rapport à 2023. Cette évolution se révèle nécessaire au financement des coûts liés à la hausse du point d'indice sur les dépenses de personnel du CCAS et la progression du coût des énergies qui impactent à la fois le budget principal du CCAS mais également ses budgets annexes. L'ensemble des prestations réalisées par les services de la Ville conformément aux termes contenus dans la convention de mutualisation entre les services de la Ville et du CCAS s'établit à 0,36 M€. Ces prestations, relatives à la maintenance des bâtiments et du matériel informatique, à la téléphonie, l'entretien des véhicules, seront refacturées au CCAS.

Un montant prévisionnel d'1,2 M€ est également inscrit pour permettre de finaliser, au cours de l'année 2024, le transfert de la gestion de l'EHPAD la Pléiade au centre hospitalier du Bois – Petit.

0,56 M€ de crédits seront consacrés à la politique sociale mise en œuvre directement par la Ville dont 0,34 M€ pour le Contrat de Ville, 53,67 K€ au bénéfice des personnes âgées et 0,29 M€ pour l'ensemble des autres thématiques sociales portées par la Ville. Y sont notamment inclus les moyens nécessaires au fonctionnement des deux centres sociaux municipaux : le centre social Simone Veil et le centre social Diana Armengol - Markarian, qui a démarré son activité au second semestre 2023.

Le budget spécifique destiné à la lutte contre les discriminations est reconduit à hauteur de 81 K€ et permettra la poursuite des actions suivantes : programme édu curieux : lutte contre les discriminations/Rouen donne des Elles et forum féministe/ Mois des fiertés/ Rouen ville inclusive : accessibilité téléphonique/ mise en œuvre du plan de lutte contre les discriminations.

- **Relation citoyenne : 0,14 M€**

Le bon fonctionnement de la tenue de l'état civil dévolu à la Ville nécessite l'inscription de crédits pour favoriser l'accueil des usagers dans les meilleures conditions : 57 K€ de crédits permettront en 2024 d'acquérir l'ensemble des fournitures récurrentes nécessaires à cette mission.

L'organisation des élections européennes mobilisera un budget exceptionnel de 23 K€. Des crédits (64 K€) doivent également permettre de prendre en charge l'inhumation de manière décente des personnes dénuées de ressources.

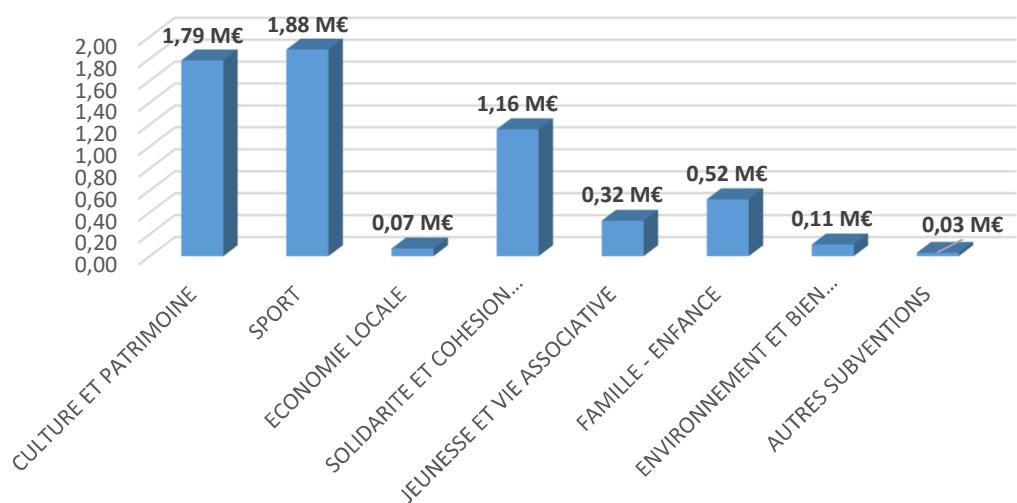
- **Jeunesse : 176 K€** ventilés de la façon suivante :

- 68,25 K€ seront dédiés au Contrat Loisirs Jeunes ;
- Actions citoyennes : sont prévus 76 K€, dont 26 K€ seront versés à la Métropole dans le cadre du dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Un budget de 25 K€ permettra de doter la cellule médiation socio-éducative de moyens d'action identifiés ;

- L'animation de la vie étudiante sera dotée d'un budget de 31,68 K€.
- Tranquillité publique : 136,65 K€ de crédits sont inscrits pour permettre le fonctionnement de la vidéo-protection, la fourrière automobile et animale (animaux errants) ainsi que l'acquisition de fournitures, petits équipements et matériels pour la police municipale. Le fonctionnement de la brigade cynophile nécessite l'inscription complémentaire de la somme de 5 K€ pour la prise en charge des formations des agents, ainsi que des frais de vétérinaire, de nourriture et d'assurance pour l'animal.
- Démocratie – vie participative : 95 K€, dont 30 K€ seront consacrés à la poursuite du débat des mémoires avec le développement des projets dédiés aux femmes inspirantes, la question de l'esclavage, des mémoires de quartiers, des mémoires des migrations.  
Après le lancement en 2023 du premier budget participatif du mandat, un budget de 6K€ en dépenses de fonctionnement doit permettre sa bonne organisation. Ce budget participatif citoyen s'est vu doté d'une enveloppe globale d'1 M€ pour 3 ans en dépenses d'investissement.  
Le pilotage et la coordination de l'assemblée citoyenne mobiliseront 15 K€ de crédits. Il convient également de prévoir l'abonnement pour le fonctionnement de la plateforme en ligne rouencitoyenne.fr à hauteur de 7 K€. La concertation autour des quartiers « politique de la Ville » nécessitera la mobilisation de 25 K€.  
19 K€ de crédits sont également inscrits dans le cadre de la gestion urbaine de proximité pour permettre de faire face à des demandes d'entretien et de petits aménagements issues des Ateliers de Quartiers.

Vies et initiatives associatives : 5,96 M€, de crédits de fonctionnement sont inscrits au BP 2024.

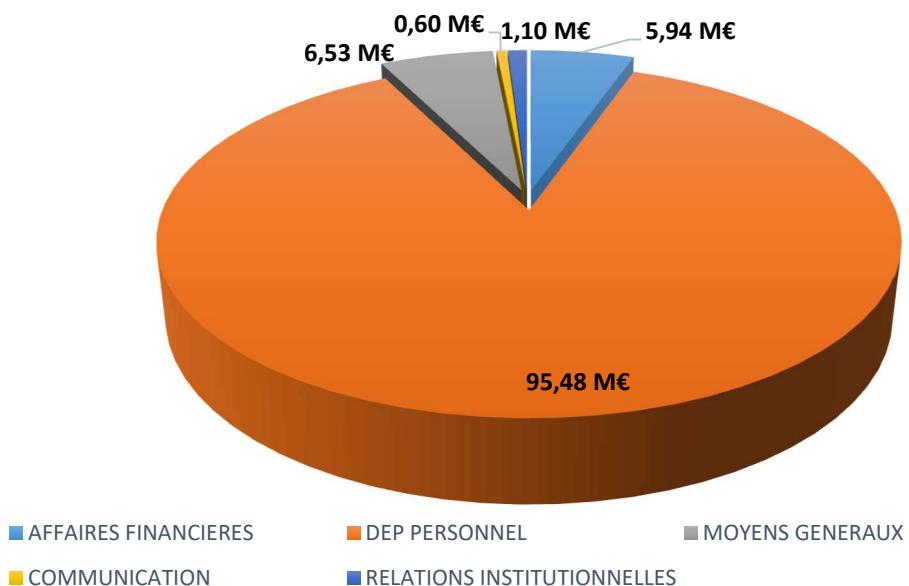
La ventilation envisagée pour 2024 des subventions de fonctionnement par grandes thématiques est la suivante :



Au titre de la promotion du tissu associatif, 47 K€ sont inscrits pour organiser le forum des associations et 18,7 K€ pour le fonctionnement des maisons de quartier (fournitures, équipements et maintenance des bâtiments).

#### **Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 109,65 M€ :**

Au-delà de la gestion des dépenses de personnel, les objectifs en matière de ressources internes, supports des politiques publiques, doivent permettre une optimisation de nos moyens et une simplification administrative. Le budget 2024 permettra de poursuivre et de conforter les différentes démarches amorcées au cours des années précédentes.



#### **Dépenses de personnel : 95,48 M€**

Représentant 58,38 % des dépenses réelles de fonctionnement, la gestion de la masse salariale demeure notamment un enjeu prioritaire du pilotage budgétaire de la collectivité : 95,48 M€ y seront consacrés, soit une hausse de 1,23 % par rapport au montant voté au BP 2023.

Cette évolution s'explique par l'effet report des coûts liés à la mise en œuvre des diverses réformes intervenues en 2023 : revalorisation du point d'indice, réévaluations de certaines échelles indiciaires, augmentation de la participation employeur au remboursement des frais de transport domicile travail. A cela s'ajoutent le coût de l'attribution générale de 5 points d'indice au 1er janvier 2024, le GVT (avancement d'échelons, avancements de grades, promotions internes) ainsi que diverses mesures endogènes telles que la création de contrats de projet et le triplement de la participation employeur à la prévoyance.

L'effort particulier sur la qualité de vie au travail, amorcé dès 2023 par le biais d'un diagnostic à l'échelle de l'ensemble de la collectivité, sera suivi d'un plan d'action en 2024.

- Moyens généraux : hors gestion de la masse salariale, 6,53 M€ de crédits seront consacrés aux dépenses permettant le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.
  - Ainsi, 2,04 M€ seront dédiés à la gestion des systèmes d'information dont : 0,87 M€ pour la maintenance des équipements et logiciels informatiques, 0,52 M€ pour la téléphonie ou encore 0,35 M€ de prestations dédiées à l'amélioration de l'utilisation des outils informatiques.
  - 1,43 M€ seront destinés aux moyens logistiques albués aux services municipaux comme l'entretien du parc automobile pour 0,63 M€, l'affranchissement du courrier pour 0,25 M€, le renouvellement des vêtements de travail pour 0,35 M€, dont une partie sera consacrée à la personnalisation des EPI des agents, ou encore le bon fonctionnement des archives pour 0,09 M€.
  - 0,27 M€ de crédits sont inscrits au budget de la Ville pour permettre d'honorer des dépenses qui seront refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de l'entretien du parc automobile de cette dernière par le garage municipal.
  - 1,01 M€ sont inscrits au titre des moyens juridiques, dont 0,81 M€ pour les assurances, 97 K€ au titre des honoraires d'avocats et 69 K€ de frais de publicité et d'insertion liés aux marchés publics passés par la Ville.
  - 1,28 M€ seront déployés au bénéfice du développement de la politique de gestion des ressources humaines hors masse salariale. Ainsi, 0,41 M€ de crédits seront consacrés à la formation et aux frais de mission du personnel de la Ville et 0,33 M€ à la médecine du travail. Le Comité des Œuvres Sociales Communal (COSC) se verra attribuer une subvention ;
  - 0,36 M€ seront consacrés aux prestations externalisées de nettoyage de certains locaux municipaux ;
  - 0,06 M€ de crédits permettront de financer l'ensemble des démarches de certification « qualité » détenues par les services et de poursuivre le développement de la communication interne.
- Affaires financières : 5,94 M€ de crédits sont prévus pour financer l'ensemble des dépenses dites « financières » ;

Les frais financiers et les charges d'intérêt sont estimés à 4,34 M€. Ces crédits permettent à la fois de régler les intérêts des emprunts souscrits par la Ville mais également les intérêts générés par les outils de gestion de la trésorerie ainsi que l'ensemble des charges liées aux instruments de couverture souscrits par la Ville. Les recettes liées à ces instruments de couverture sont enregistrées dans les recettes de fonctionnement à la rubrique des produits financiers.

La progression importante du montant des frais financiers par rapport au budget 2023 (+1,23 M€) est la conséquence directe de la remontée des taux d'intérêt au niveau mondial au cours de l'année 2023.

Les autres crédits correspondent notamment à l'ensemble des inscriptions destinées à comptabiliser la constatation de créances irrécouvrables, l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs, le paiement de la TVA pour certaines opérations particulières, le versement de produits d'impôt ou encore des charges de gestion exceptionnelles...

- Relations institutionnelles : 1,10 M€ permettront le versement des indemnités, des cotisations sociales et de retraite des élus et le fonctionnement des groupes d'élus.
- Communication et relations publiques : 0,60 M€ sont prévus et se décomposeront en 0,09 M€ pour l'organisation des opérations de relations publiques et 0,51 M€ au titre de la communication institutionnelle.

## **B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1. Les recettes réelles d'investissement**

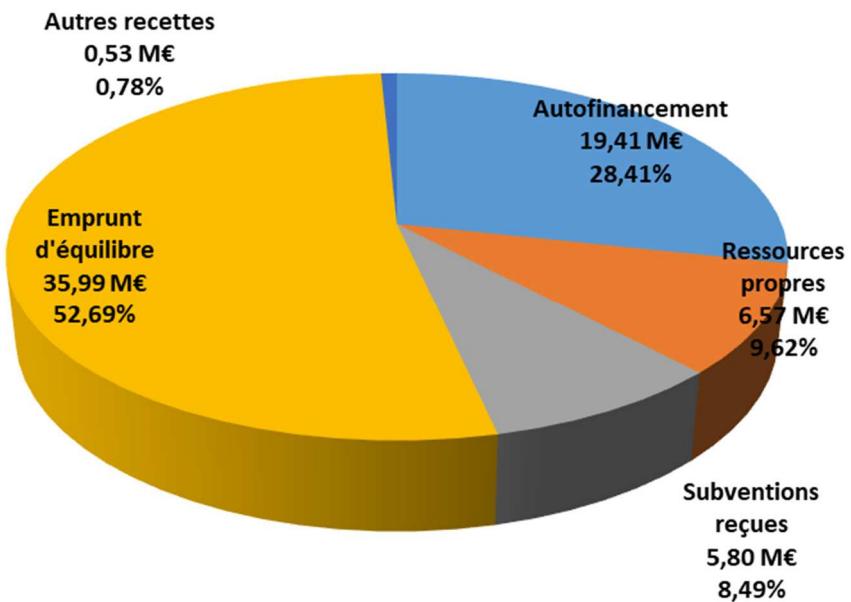
#### **a. La répartition des recettes d'investissement**

Le financement des dépenses d'investissement du BP 2024, hors mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement<sup>4</sup>, révèle un financement de 28,41% par l'excédent de recettes dégagé au titre de la section de fonctionnement :

	<b>BP 2024</b>	<b>Part dans le total</b>
Autofinancement	19 407 380,00	28,41%
Ressources propres	6 573 160,00	9,62%
Subventions reçues	5 799 580,00	8,49%
Emprunt d'équilibre	35 989 524,83	52,69%
Autres recettes	530 887,00	0,78%
<b>TOTAL</b>	<b>68 300 531,83</b>	

---

<sup>4</sup> Sont exclues les recettes d'ordre correspondant à des opérations patrimoniales, les recettes financières correspondant à la prise en compte des OCLT, les mouvements financiers liés à la renégociation de la dette et les recettes relatives aux opérations sous mandat (opération d'investissement réalisée pour le compte d'un tiers et qui donne lieu à remboursement par ce tiers).



L'autofinancement (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 19,41 M€ au BP 2024. Il est en progression de 4,38 M€ par rapport au BP 2023.

Cet excédent permettra de financer plus du quart des dépenses d'investissement proposées au titre de ce budget.

Le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre du BP 2024 est estimé à 35,99 M€, en hausse de 3,13 M€ par rapport à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2023. Sa concrétisation dépendra du rythme effectif de réalisation des opérations.

Cette autorisation d'emprunt maximale proposée au BP n'est en pratique jamais mobilisée en intégralité. En effet, la reprise du résultat de l'exercice 2023 et la consommation de crédits de l'exercice 2024 permettront probablement lors des décisions modificatives d'ajuster le montant d'emprunt d'équilibre.

Ces recettes permettront le financement des dépenses d'investissement présentées au BP 2024 en hausse de près de 8 M€, témoignant de la volonté de la Ville de contribuer à la relance de l'investissement local, du soutien au tissu économique et de l'amélioration du cadre de vie et des équipements publics.

b. Présentation des recettes réelles d'investissement<sup>5</sup> par segmentation politique

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	1,13
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	3,73
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	0,58
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	8,01
	<b>13,45</b>

**Rouen, ville résiliente priorité à la transition social-écologique : 1,13 M€**

Les recettes liées à la transition social-écologique correspondent au produit des cessions d'actifs et sont estimées à 1,13 M€ au titre du BP 2024.

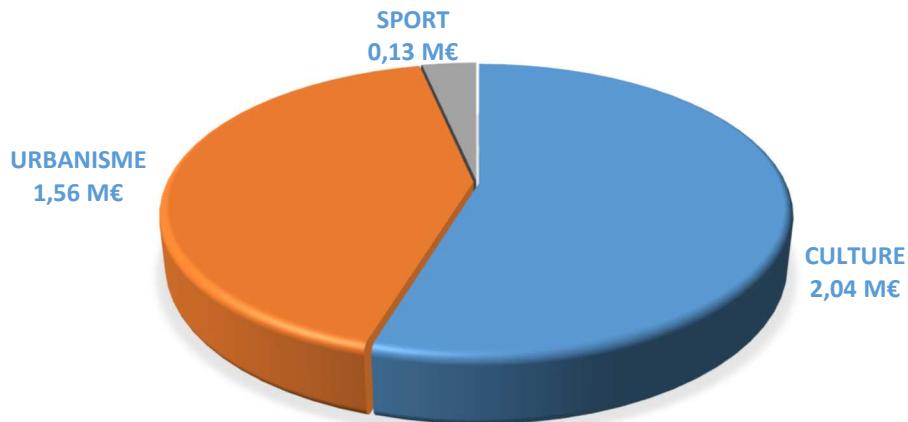
La cession envisagée concerne le lot situé au-dessus de la rue d'Amiens et destiné au centre Becquerel.

---

<sup>5</sup> Hors recettes liées à l'emprunt d'équilibre, à la gestion active de la dette et à son refinancement.

## **Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire : 3,73 M€**

Les recettes liées au renforcement du rayonnement de la Ville et de son attractivité, se ventilent de la façon suivante dans les différents secteurs d'intervention :



Dans le secteur de la culture, les financements des différents partenaires de la Ville au titre des travaux de restauration de l'Abbatiale Saint Ouen pourront être mobilisés à hauteur de 2 M€.

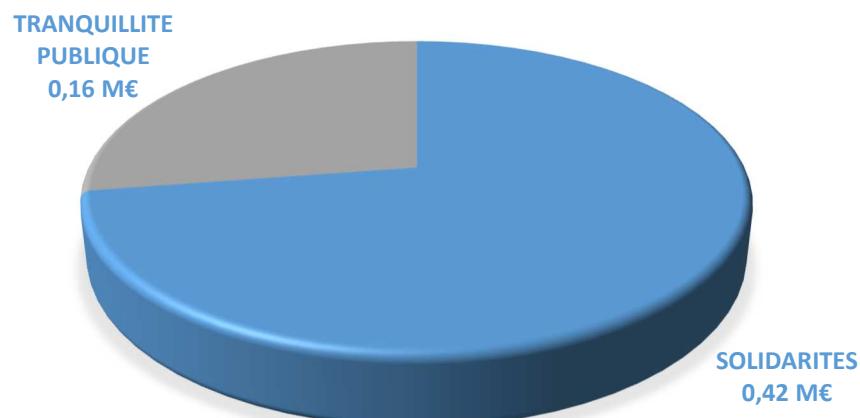
Des financements de l'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sont également attendus pour les projets menés par les bibliothèques municipales à hauteur de 16 K€ (programme Bibliothèque Numérique de Référence). La Région apportera son soutien à la valorisation des collections patrimoniales à hauteur de 27,5 K€.

Dans le secteur de l'urbanisme, la montée en puissance des études et travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine contractualisé par la Ville, devrait permettre le versement d'avances de subventions à hauteur d'1,54 M€ au cours de l'année 2024.

Concernant le sport, les recettes prévues au budget 2024 correspondent à la refacturation des travaux réalisés par les services de la Ville à la patinoire de l'île Lacroix à la Métropole, propriétaire de cet équipement.

### **Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 0,58 M€**

L'ensemble des recettes liées à la solidarité se ventilent dans les secteurs d'intervention suivants :

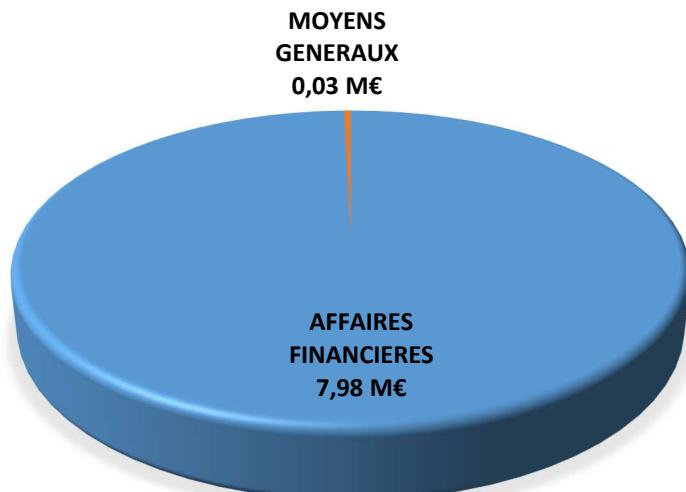


Les recettes inscrites au titre du secteur des solidarités correspondent aux prévisions du remboursement par le CCAS des travaux réalisés sur son patrimoine et des dépenses informatiques (infrastructures, équipements...) effectuées pour son compte par les services municipaux.

Des subventions seront également versées à la Ville par l'Etat dans le cadre du financement des dépenses d'équipement de vidéo-protection engagées en 2024.

### **Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers : 8,01 M€**

Les recettes enregistrées au sein de la politique « moderniser les fonctions support » se répartissent de la façon suivante :



Au-delà du montant de l'emprunt d'équilibre, les recettes inscrites au sein du secteur des Affaires financières se composent :

- De l'estimation du montant du FCTVA à hauteur de 5,45 M€, au vu du volume des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 ;
- De l'inscription, conformément aux accords conclus entre la Ville et la Métropole, au remboursement par cette dernière de la part des emprunts liée au transfert de la compétence voirie, pour la somme de 531 K€ ;
- De la perception, pour un montant de 2 M€ du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) mis en place par la Métropole en 2021 qui permettra d'accompagner la Ville dans ses différents projets d'investissement, tout au cours du mandat.

Au regard des commandes de véhicules « propres » effectuées au cours de l'année 2023 et envisagées pour l'année 2024, la Ville pourra bénéficier du versement des primes de l'Etat à la conversion pour véhicules remplacés et détruits, pour mémoire 31,5 K€ sont inscrits au BP 2024 à ce titre.

## **2. Des dépenses réelles d'investissement 2024 au service des ambitions municipales**

Dans les développements ci-dessous, une première partie sera consacrée à la description technique des autorisations de programme et crédits de paiement annuels puis le détail des projets de mandat sera abordé dans un second temps.

### *a. Les crédits pluriannuels*

La Ville de Rouen a fait le choix de recourir à la procédure de gestion par autorisations de programme (AP) de ses dépenses d'immobilisations, d'acquisition d'équipements ou encore des subventions versées à des tiers.

Cette modalité de gestion permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle permet également d'engager comptablement l'intégralité des crédits nécessaires à la réalisation des projets concernés ; les autorisations de programme représentant la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.

Deux types d'autorisations de programme ont été définis pour le budget de la Ville :

- Les **AP de projet** correspondent à des projets d'envergure ayant une durée de vie limitée, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voire la durée d'un mandat municipal. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé ;
- Les **AP récurrentes** correspondent aux politiques municipales d'intervention récurrentes dont la réalisation s'échelonne sur au moins deux exercices.

Voici ci-après les autorisations de programme ouvertes au titre du budget 2024 :

- Autorisations de programme « projets » :

		<b>Montant AP voté</b>	<b>Evolution Montant AP 2024</b>	<b>TOTAL montant AP</b>
<b>Pol. Sect.</b>	<b>ROUEN VILLE RESILIENTE, PRIORITE A LA TRANSITION SOCIAL-ECOLOGIQUE</b>			
Secteur	RENATURATION ET VEGETALISATION			
<b>Programme</b>	<b>P011 - NATURE EN VILLE ET PAYSAGES</b>			
AP/EPCP	P011E31 - PLAN OMBRAGE ET VEGETALISATION VILLE	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
<b>Programme</b>	<b>P014 - PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE</b>			
AP/EPCP	P014E06 - REPAINVILLE	2 046 760,00 €	0,00 €	2 046 760,00 €
<b>Programme</b>	<b>P067 - ECOLE ET EDUCATION</b>			
AP/EPCP	P067E35 -RENATURATION COURS ECOLES	12 279 340,00 €	0,00 €	12 279 340,00 €
<b>Programme</b>	<b>P094 - ECONOMIES D'ENERGIE</b>			
AP/EPCP	P094E15 - ECOLE HAMEAU DES BROUETTES	2 000 000,00 €	1 900 000,00 €	3 900 000,00 €
AP/EPCP	P094E20 - AMENAGEMENT LOCAUX BREVIERE	0,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
AP/EPCP	P094E21 - SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ETUDES	0,00 €	430 000,00 €	430 000,00 €
AP/EPCP	P094E22 - SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE	0,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
AP/EPCP	P094E24 -AMENAGEMENT ECOLE ANATOLE FRANCE	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
AP/EPCP	P094E25 - AMENAGEMENT MAISON BINET	0,00 €	860 000,00 €	860 000,00 €
<b>Programme</b>	<b>P097 - SECURITE MAINTENANCE BATIMENTS MUNICIPAUX</b>			
AP/EPCP	P097E21 - ARCHIVES CENTRE DELBO	34 000,00 €	-11 697,56 €	22 302,44 €
<b>Pol. Sect.</b>	<b>ROUEN VILLE RAYONNANTE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE DU TERRITOIRE</b>			
Secteur	CULTURE			
<b>Programme</b>	<b>P044 - AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL</b>			
AP/EPCP	P044E17 - REFECTION DU CONSERVATOIRE	10 025 247,55 €	0,00 €	10 025 247,55 €
AP/EPCP	P044E14 - PLAN DE RENOVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	5 068 134,71 €	396 082,79 €	5 464 217,50 €
AP/EPCP	P044E22 - ABBATIALE SAINT OUEN TRAVAUX	24 000 000,00 €	1 100 000,00 €	25 100 000,00 €
<b>Programme</b>	<b>P047 - PLAN DE RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE</b>			
AP/EPCP	P047E24 - ROUEN ART NATURE	418 175,00 €	3 360,00 €	421 535,00 €
Secteur	URBANISME			
<b>Programme</b>	<b>P003 - NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN</b>			
AP/EPCP	P003E02 - NPNRU	15 783 064,03 €	6 496 018,00 €	22 279 082,03 €
<b>Programme</b>	<b>P004 - SOUTIEN AU LOGEMENT</b>			
AP/EPCP	P004E11 - CAMPAGNE DE RAVALEMENT	0,00 €	1 405 000,00 €	1 405 000,00 €
<b>Programme</b>	<b>P007 - URBANISME DES TERRITOIRES</b>			
AP/EPCP	P007E23 - ETUDES URBAINES QUARTIER OUEST	0,00 €	17 110 000,00 €	17 110 000,00 €
<b>Programme</b>	<b>P007 - URBANISME DES TERRITOIRES</b>			
AP/EPCP	P007E24 - AP/D GYMNASSE CAMPUS SANTE	0,00 €	1 527 666,00 €	1 527 666,00 €
Secteur	SPORT			
<b>Programme</b>	<b>P055 - SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT</b>			
AP/EPCP	P055E10 - TERRAINS SYNTHETIQUES ET PISTE ATHLETISME LEMIRE	5 297 003,84 €	0,00 €	5 297 003,84 €
<b>Programme</b>	<b>P056 - REMISE A NIVEAU EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>			
AP/EPCP	P056E16 - REFECTION COMPLEXE PETITE BOUVERIE	1 985 266,30 €	0,00 €	1 985 266,30 €
AP/EPCP	P056E17 - PISCINE MARIE MARVINGT RENOVATION ENERGETIQUE	6 099 090,72 €	0,00 €	6 099 090,72 €
AP/EPCP	P056E27 - PISCINE BOISSIERE	4 150 000,00 €	6 300 000,00 €	10 450 000,00 €
AP/EPCP	P056E31 - CREATION BLOC SANITAIRE ET VESTIAIRES SAINT EXUPERY	1 600 000,00 €	-1 600 000,00 €	0,00 €
<b>Pol. Sect.</b>	<b>ROUEN VILLE SOLIDAIRE, DE LA PETITE ENFANCE AU GRAND AGE</b>			
Secteur	DEMOCRATIE VIE PARTICIPATIVE			
<b>Programme</b>	<b>P053 - CONSEILS DE QUARTIER ET BUDGET PARTICIPATIF</b>			
AP/EPCP	P053E14 - BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
Secteur	FAMILLE			
<b>Programme</b>	<b>P067 - ECOLE ET EDUCATION</b>			
AP/EPCP	P067E15 - AMENAGEMENTS POUCHET/GRAINORD	1 230 563,48 €	0,00 €	1 230 563,48 €
AP/EPCP	P067E25 - ECOLE HAMEAU DES BROUETTES	114 728,69 €	0,00 €	114 728,69 €
AP/EPCP	P067E30 - ECOLE NUMERIQUE	2 679 000,00 €	0,00 €	2 679 000,00 €
AP/EPCP	P067E32 - CREATION ECOLE RIVE GAUCHE	13 660 000,00 €	0,00 €	13 660 000,00 €
AP/EPCP	P067E33 - ECOLE CARTIER/DUBOCCAGE	3 120 000,00 €	0,00 €	3 120 000,00 €
AP/EPCP	P067E34 - HONORE DE BALZAC	3 350 000,00 €	0,00 €	3 350 000,00 €
AP/EPCP	P067E40 - EXTENSION ECOLE PEPINIERES SAINT JULIEN	5 000 000,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €

- Autorisations de programme « récurrentes » :

➤ Rouen, ville résiliente, priorité à la transition social-écologique :

<b>Politique</b>	<b>secteur</b>	<b>programme</b>	<b>AP 2024</b>
Rouen, ville résiliente, priorité à la transition social – écologique	Renaturation et végétalisation	P010 - Propreté urbaine	930 000,00 €
		P011 - Nature en ville et paysages	3 088 000,00 €
		P012 - Exploitation sites et espaces publics	295 000,00 €
		P013 - Transition écologique	349 000,00 €
		P014 - Parc naturel Urbain de Repainville	35 000,00 €
		P015 - Mécanisation espaces publics	667 000,00 €
	Rénovation thermique	P041 - Cimetières	395 000,00 €
		P094 - Economies d'énergie	7 000 000,00 €
		P097 - Sécurité maintenance bâtiments municipaux	1 940 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>14 699 000,00 €</b>

➤ Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire :

<b>Politique</b>	<b>secteur</b>	<b>programme</b>	<b>AP 2024</b>
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	Culture	P044 - Aménagement patrimoine culturel	1 070 000,00 €
		P047 - Plan de restauration et valorisation patrimoine	360 000,00 €
		P048 - Bibliothèques	236 770,00 €
		P049 - Conservatoire	260 000,00 €
	Urbanisme	P004 - Soutien au logement	0,00 €
		P005 - Acquisitions foncières et immobilières	1 087 000,00 €
		P006 - Pré-aménagement et aménagement urbain	466 000,00 €
		P007 - Urbanisme des territoires	0,00 €
		P008 - Bâtiments en péril	120 000,00 €
		P009 - Concessions Publiques d'Aménagement	1 800 000,00 €
	Rayonnement économique	P016 - Mise en valeur économique du territoire	100 000,00 €
	Manifestations publiques	P019 - Armada	0,00 €
		P021 - Festivités et manifestations	168 709,00 €
	Sport	P055 - Sécurité - maintenance terrains de sport	1 255 000,00 €
		P056 - Remise à niveau équipements sportifs	650 000,00 €
		P058 - Fonctionnement et soutien à l'attractivité sportive	297 364,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>7 870 843,00 €</b>

➤ Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge :

<b>politique</b>	<b>secteur</b>	<b>programme</b>	<b>AP 2024</b>
Rouen ville solidaire, de la	Famille	P066 - Petite enfance	461 920,00 €
		P067 - Education école et animation	1 577 525,00 €

petite enfance au grand âge		P068 - Restauration collective	238 000,00 €
	Solidarités	P060 - Sécurité maintenance RPA et équipements cohésion sociale	440 000,00 €
		P061 - Accessibilité des ERP	1 000 000,00 €
		P062 - Politique sociale	0,00 €
	Relation citoyenne	P041 - Cimetières	2 580 020,00 €
		P042 - Etat civil	10 000,00 €
	Tranquillité publique	P064 - Tranquillité publique	570 000,00 €
	Vies et initiatives associatives	P022 - Maisons de quartier	371 000,00 €
	Démocratie - vie participative	P053 - Conseils de quartier et budget participatif	0,00 €
		P054 - Gestion urbaine de proximité - entretien espaces publics	100 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>7 348 465,00 €</b>

➤ Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers :

politique	secteur	programme	AP 2024
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	Moyens généraux	P086 - Gestion des systèmes d'information	1 362 000,00 €
		P083 - Moyens généraux	1 381 600,00 €
		P081 - Rouen employeur responsable et attractif	90 000,00 €
	Relations institutionnelles	P102 - Fonctionnement municipalité	1 500,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 835 100,00 €</b>

#### b. Les crédits de paiement 2024

La ventilation des dépenses d'investissement par grandes catégories de dépenses, hors mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement,<sup>6</sup> est la suivante :

	BP 2024
Remboursement en capital de la dette	14,78 M€
Subventions versées	3,91 M€
Dépenses d'intervention (travaux, équipements)	49,61 M€
<b>TOTAL</b>	<b>68,30 M€</b>

<sup>6</sup> Sont exclues des dépenses d'investissement : les dépenses financières correspondant à la prise en compte des OCLT, les opérations de renégociation de la dette et les dépenses relatives aux opérations sous mandat

Elles sont réparties comme suit entre les quatre ambitions développées par la nouvelle municipalité :

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	20,42 M€
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	23,97 M€
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	5,07M€
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	18,84 M€
	<b>68,30 M€</b>

Hors remboursement en capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 53,52 M€ au budget primitif 2024.

M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Dépenses réelles investissement hors dette et hors mouvements neutres	27,05	34,88	41,42	45,37	53,52
Evolution en %		+28,95%	+18,77%	+9,52%	+17,97%

Elles connaissent à nouveau une forte progression par rapport au BP 2023, soit +17,97 %, représentant 8,15 M€ de crédits d'investissement complémentaires inscrits dès le budget primitif.

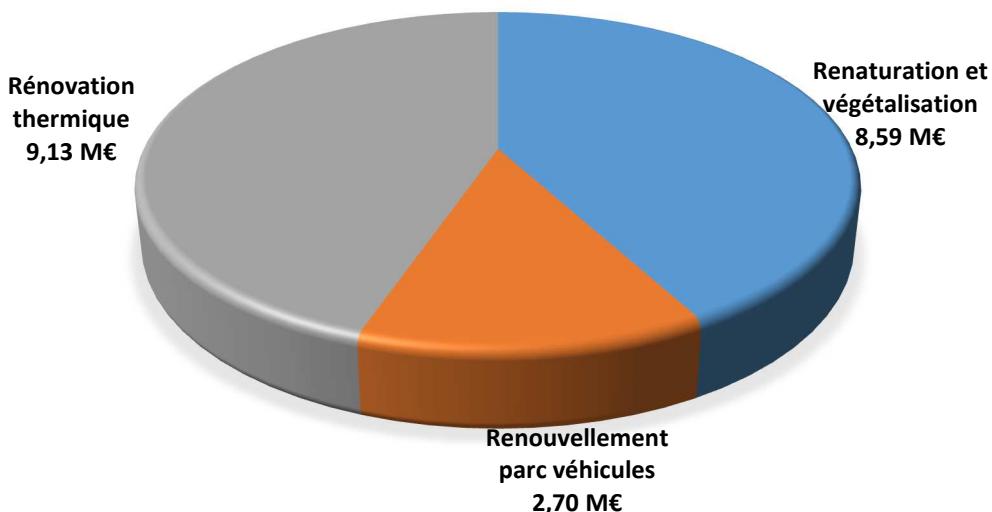
### **Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 20,42 M€**

*NB : il s'agit bien ici de dépenses réelles d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont été traitées en amont dans le document budgétaire.*

L'objectif prioritaire du mandat vise à faire de Rouen une capitale de la transition écologique.

Pour ce faire, un vaste programme de renaturation de la Ville a été lancé dès 2021 afin de reconstituer des îlots de fraîcheur et de biodiversité.

De plus, la Ville a engagé un plan massif dans la rénovation thermique des bâtiments municipaux et renouvelle son parc de véhicules et d'engins mécanisés dans le respect des normes environnementales.



- Renaturation et végétalisation de la Ville : 8,59 M€**

- La déclinaison du plan de renaturation de la Ville se poursuivra autour des axes suivants :
  - Aménagement des squares et jardins pour près de 1,2 M€ pour permettre de financer les projets suivants : création d'un jardin chinois au Jardin des Plantes, démarrage des travaux du Jardin Saint Romain, mais également la remise en état des allées du jardin des Plantes... ;
  - Végétalisation et poursuite de l'entretien sans produits phytosanitaires des cimetières pour 0,29 M€ ;
  - Plan ombrage et végétalisation en Ville : un plan pluriannuel sur 5 ans d'un montant global de 2 M€ est proposé. Il sera décliné chaque année (à hauteur de 0,40 M€ de crédits) pour renouveler et rénover les jeux dans leur environnement. 70 K€ seront consacrés en 2024 à la plantation de nouveaux arbres dans différents espaces publics de la Ville notamment pour créer des forêts urbaines et lutter contre les îlots de chaleur ;
  - Les travaux d'entretien structurants des fontaines se verront doter d'un budget de 0,6 M€ qui permettra d'entamer les travaux de la fontaine Sainte Marie et de poursuivre l'amélioration du réseau d'arrosage. Des travaux de récupération et stockage des eaux pluviales vont également démarrer en 2024 ;
  - Déminéralisation des cours d'écoles et des crèches : 2,2 M€ de crédits y seront consacrés en 2024 pour poursuivre les opérations de renaturation des cours d'écoles et de crèches suivantes : Laurent Bimorel, Jules Ferry, Philippe Rameau, Guillaume Lion, Brière, Camille Claudel, Jean Philippe Rameau, Jules Ferry, Terre Adélie et Pain d'Epices, Hachette et Balzac ;
  - 0,24 M€ seront ciblés pour la transition écologique au titre d'une part de la protection de la biodiversité avec la poursuite de l'inventaire et d'autre part avec le développement des jardins urbains partagés ;
  - L'acquisition de nouveaux véhicules de propreté comme les balayeuses et les camions poids – lourds respectant les normes techniques de la ZFE mobilisera 2,7 M€ de crédits ;
  - L'installation de nouvelles poubelles et de matériel de propreté (dont des toilettes publiques) se poursuivra au cours de l'année 2024 ;

- Des travaux de récupération des eaux de lavage des filtres seront menés en 2024, pour un montant global de 0,35 M€ ;
- 1,1 M€ de crédits sont destinés à la poursuite des travaux sur le site de Repainville avec la construction d'un mur végétalisé dont le but est d'atténuer le bruit de la circulation avoisinante et mieux isoler ce site naturel de son environnement urbain ;
- 67 K€ de crédits permettront de développer le plan de déplacement des employés par l'acquisition notamment de vélos électriques.

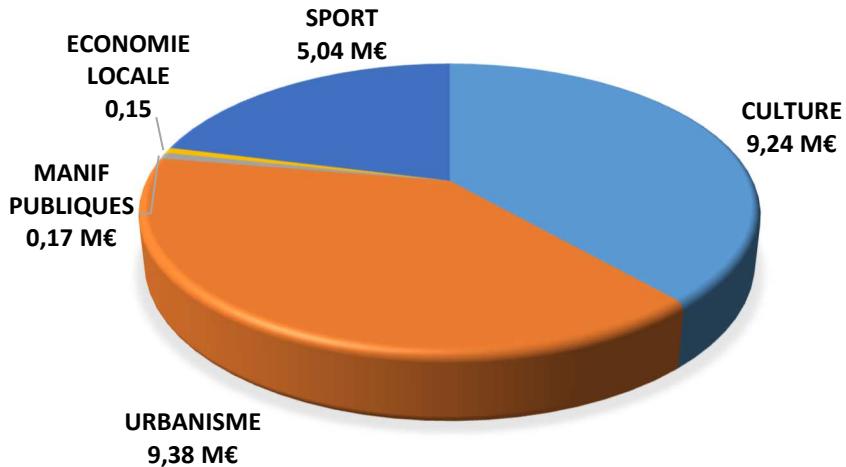
- **Transition énergétique : 9,13 M€**

La mise en œuvre concrète du plan de transition adopté par la Ville le 30 juin 2021 se traduit au budget primitif 2024 de la façon suivante :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et réalisation de la transition énergétique au travers de la production d'énergie renouvelable et de la rénovation énergétique de bâtiments communaux pour un montant global de 7 M€. Parmi les travaux de rénovations, sont prévus notamment :
  - Le remplacement des éclairages dans les écoles, les équipements sportifs et maisons de quartier (0,85 M€),
  - La poursuite de l'amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments scolaires et périscolaires avec les travaux d'isolation, de couverture, de chauffage et de remplacement des menuiseries de l'école Jules Ferry (0,85 M€), le changement des menuiseries de l'école Balzac (1 M€) ou encore l'isolation des écoles Guillaume Lion et Laurent de Bimorel (0,65 M€),
  - La poursuite de la conversion au réseau de chaleur ;
  - Un programme de travaux divers d'économies d'énergies comme les menuiseries et l'isolation dans les bâtiments municipaux les plus énergivores (1,25 M€),
  - Une enveloppe globale de 3,9 M€ pour la rénovation énergétique de l'école du Hameau des Brouettes est proposée, avec l'inscription de 1,8 M€ de crédits en 2024 ;
  - Un programme de travaux de restauration de la maison Binet de 0,86 M€, dont 200 K€ de crédits prévus dès 2024 ;
- L'ouverture, pour 2 M€, d'une enveloppe de crédits (100 K€ d'études en 2024) pour des travaux d'économies d'énergie de l'école Anatole France ;
- La prévision de crédits pour amorcer l'élaboration d'un schéma directeur immobilier (200 K€) et d'un schéma directeur énergies (100 K€) ;
- Entretien et remise en état du patrimoine bâti communal pour 1,48 M€.

### **Rouen ville créative et rayonnante : 23,97 M€**

L'objectif municipal est de faire de Rouen un territoire qui innove, entreprend et favorise l'implication de toutes les forces vives de la cité.



- **Culture : 9,24 M€** de crédits d'investissement sont prévus en 2024 et seront consacrés aux projets suivants :
  - En matière de patrimoine culturel, la poursuite du chantier de l'abbatiale Saint Ouen se poursuit et mobilisera 5,9 M€ de crédits ;
  - Les travaux inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement des monuments historiques se voient dotés d'un budget de 1,2 M€ alors que l'aménagement et la maintenance des bâtiments historiques s'établira à 0,32 M€. 0,2 M€ sont prévus pour l'entretien des monuments cultuels ;
  - Le projet de réfection complète du Conservatoire à Rayonnement Régional<sup>7</sup> se verra consacrer 300 K€ au cours de l'année 2024 ;
  - La restauration des orgues avec l'inscription de 100 K€ de crédits en 2024 ;
  - La maintenance et les travaux de sécurité dans les bibliothèques, les autres monuments culturels ainsi que les bâtiments cultuels pour 0,46 M€ ;
  - Le renforcement de l'accessibilité des bibliothèques par le biais notamment de l'installation de boîtes pour le retour des documents, du changement de mobilier défectueux pour les bibliothèques de la Grand Mare et Simone de Beauvoir ainsi que la constitution d'une bricothèque à la bibliothèque Parment pour 135 K€ ;
  - Le remplacement d'instruments de musique (pianos) au sein du Conservatoire pour 50 K€.
  - Une enveloppe exceptionnelle de 210 K€ permettra au Conservatoire de remplacer les matériels scéniques de l'auditorium ainsi que de la salle Chevrin.

Enfin, le programme de création artistique, permettant d'allier de manière innovante « Rouen Art Nature » se verra, en 2024, doté à nouveau d'une enveloppe de 260 K€ pour l'acquisition et la création d'œuvres d'art destinées à embellir l'espace public.

- **Sport : 5,04 M€** de crédits d'investissement seront consacrés aux infrastructures sportives en 2024 pour favoriser la pratique sportive en la mettant à la portée de tous.

Les travaux de rénovation des équipements sportifs amorcés en 2022, notamment dans les piscines, seront poursuivis au cours de l'année à venir avec le démarrage en phase

---

<sup>7</sup> Pour mémoire, une autorisation de programme « projet » d'un montant global de 10,02 M€ a été votée par le Conseil Municipal.

opérationnelle des travaux de la piscine Marie Marvingt (1,3 M€) et des travaux de consolidation à la piscine Boissière (1,4 M€).

La deuxième phase des travaux du complexe sportif de la Petite Bouverie mobilisera 0,9 M€ de crédits de paiement.

Des travaux de rénovation des terrains de sport seront également poursuivis. Il est ainsi prévu d'effectuer la réfection du sol street foot à Grammont et d'engager des travaux de clôture et de drainage pour le stade Lemire. Une enveloppe globale de 690 K€ est prévue à cet effet.

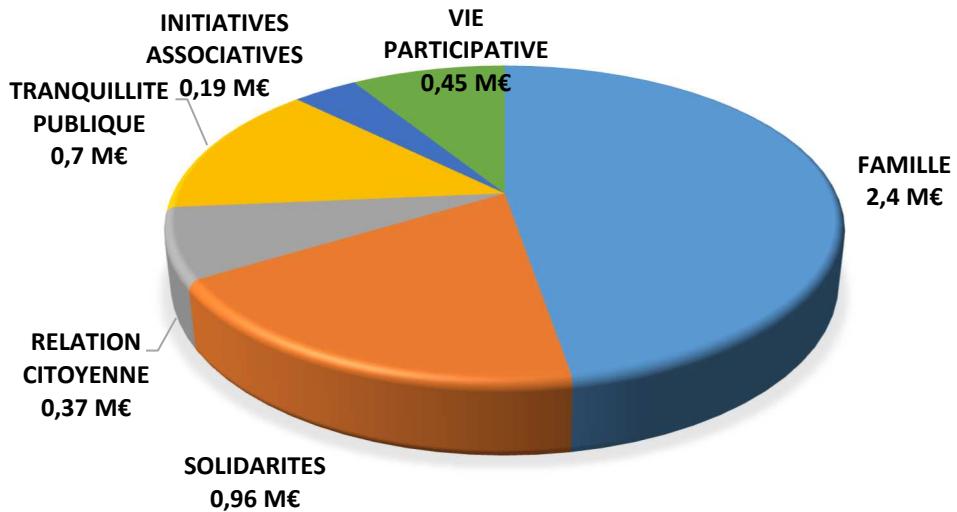
0,60 M€ de crédits seront consacrés à la maintenance et l'aménagement des équipements sportifs, dont une partie pour la « maintenance récurrente » et une autre pour la maintenance des équipements de chauffage.

- **Urbanisme : 9,38 M€** de crédits sont inscrits au BP 2024 pour favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même. Ils seront consacrés :
  - A l'avancée du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : 6,02 M€ de crédits sont inscrits au BP 2024, pour la réalisation d'études de programmation pour les quartiers Châtelet, Lombardie (0,43 M€), et les îlots Rameau 1 à la Grand mare, les Canadiens aux Sapins et Grammont. Interviendront le démarrage de travaux tels que l'extension des vestiaires de l'US Grammont (0,6 M€) et les travaux de la salle de boxe (0,5 M€). 1 M€ seront nécessaires au versement des honoraires de maîtrise d'œuvre de la future piscine des Hauts de Rouen. 0,8 M€ permettront la rémunération des concours pour les écoles Dunant et Marot ;
  - A la participation d'équilibre d'un montant d'1,8 M€ à verser à l'EPF Normandie pour la CPA Luciline ;
  - Sur les Quartiers Ouest, la mise en œuvre du plan guide 2022 nécessite l'ouverture d'une autorisation de programme de 17,11 M€ pour la réalisation d'un grand par cet de l'extension de l'école Franklin. 240 K€ sont prévus en 2024 ;
  - Le projet de construction du gymnase campus santé, dont le montant global est estimé à 12,08 M€, sera amorcé. 180 K€ correspondant aux études de faisabilité et indemnité des candidats sont inscrits ;
  - Au lancement d'un plan de financement sur 5 ans (pour un montant global de 1,15 M€) d'une campagne de ravalement des façades. 80 K€ sont prévus pour 2024 avant d'atteindre un rythme annuel d'inscriptions de 230 K€
  - A l'acquisition de parcelles pour permettre l'aménagement des quartiers et de la Luciline. 0,54 M€ sont prévus à cet effet ;
  - Aux travaux à réaliser sur les bâtiments en péril pour 60 K€, de travaux de désamiantage et diagnostics plomb pour 35 K€ ou encore au financement d'une campagne de fouilles archéologiques préalables pour 396 K€.
- **Manifestations publiques : 0,17 M€ et économie locale : 0,15 M€**
  - **50 K€** de crédits récurrents d'investissement sont proposés au BP 2024 pour poursuivre le renouvellement, amorcé en 2022, d'équipements et matériels indispensables à l'organisation des différentes manifestations se tenant sur le territoire de la Ville comme des barrières, du matériel de sonorisation, des estrades ou encore des podiums...
  - **90 K€** de crédits sont prévus pour l'acquisition d'un kiosque mobile et autonome en énergie solaire qui permettra d'assurer une permanence commerce dans un quartier différent chaque mois ;
  - **100 K€** pour que la Ville puisse exercer son droit de préemption commerciale en tant que de besoin.
  - **50 K€** sont prévus pour l'acquisition de parts sociales dans la société d'économie mixte

amenée à gérer la cité des congrès/parc expo.

### **Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 5,07 M€**

Afin de co-construire une ville solidaire dans laquelle chacun trouve sa place, l'accent sera mis sur les conditions d'accueil des plus jeunes dans les équipements municipaux, en favorisant notamment l'accessibilité des locaux.



- **Famille** : 2,4 M€ de crédits d'investissement sont programmés en 2024 pour les infrastructures dédiées à la famille.

Dans le cadre de l'ensemble des actions visant à faire de Rouen une ville à hauteur d'enfants, les efforts de construction, rénovation et adaptation se poursuivront dans les écoles de la commune.

Devant l'accroissement du besoin d'accueil d'élèves sur la rive gauche de la Ville, l'extension du groupe scolaire des Pépinières est programmé pour un montant global de 5 M€. 50 K€ de crédits sont positionnés dès 2024 afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Les études d'extension du réfectoire, des locaux périscolaires et l'aménagement des sanitaires des écoles Cartier – Dubocage avec un programme global de travaux estimé à 3,12 M€ ont démarré en 2022. 100 K€ sont prévus en 2024 pour le lancement de la phase 1 des travaux.

L'agrandissement de l'école Balzac, dont le programme de travaux est estimé à 3,35 M€ avec la création de 4 classes et l'extension du réfectoire et de la cuisine, a débuté en 2022. 0,20 M€ de crédits sont inscrits cette année.

Concernant les usages du numérique à l'école, un plan « Ecole numérique et continuité pédagogique », co-construit initialement avec l'Education Nationale a été défini.

D'un montant global de 2,68 M€ (création d'une AP projet de ce montant), ce plan permettra, sur la période 2022 – 2026, l'acquisition d'équipements informatiques et le

renouvellement continu du parc (serveurs, PC, tablettes, écrans VPI...), des licences informatiques et les câblages.

En 2024, ce sont 0,46 M€ de crédits de paiement qui sont prévus pour l'accompagnement du déploiement de ce plan.

Les travaux récurrents de maintenance et de sécurité dans les écoles et les centres de loisirs se voient attribuer une enveloppe de crédits de 0,53 M€ pour 2024.

280 K€ seront consacrés à l'achat de mobiliers, matériels électroménagers et matériels pédagogiques pour les classes et les locaux péri et extra-scolaires, dont 20 K€ destinés au matériel pour l'inclusion des enfants porteurs de handicap.

Enfin, 0,24 M€ de crédits sont prévus au titre des équipements de la restauration collective, notamment pour le remplacement du mobilier des restaurants scolaires et l'acquisition de nouveaux équipements (tables de collecte des déchets dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire).

Petite enfance : 0,20 M€ de crédits seront consacrés aux travaux de maintenance et sécurité des bâtiments dédiés à la petite enfance, 35 K€ à l'acquisition de mobiliers, d'équipements électro-ménagers et matériel de puériculture. Près de 40 K€ de crédits seront mobilisés autour de l'appel à projets (financé par la CNAF) consacré à la pédagogie de plein air.

- **Solidarités : 0,96 M€** seront consacrés à cette thématique en 2024 afin de rendre la ville plus inclusive.
  - **Accessibilité** : 0,75 M€ de crédits inscrits au BP 2024 permettront la poursuite de travaux de mise en accessibilité des équipements municipaux tels que prévu initialement dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée adopté par la Ville en 2016.
  - Sécurité – maintenance des résidences autonomie et des équipements de cohésion sociale : 0,20 M€ y seront consacrés.
  - D'autre part, des travaux prévus pour un montant global de 0,3 M€ seront réalisés sur le patrimoine immobilier du CCAS (et comptabilisés en opérations pour compte de tiers) et des opérations informatiques estimées à 0,12 M€ portant sur les infrastructures, le renouvellement matériel ou la migration de solutions informatiques lui seront donc refacturées. Il s'agit d'opérations pour compte de tiers, neutres budgétairement.
- **Tranquillité publique : 0,70 M€** de crédits d'investissement inscrits au BP 2024 seront consacrés au développement du système de vidéo-protection avec la mise en place d'installations pérennes et le renforcement du maillage au sein des quartiers prioritaires. De ce fait, 16 nouvelles caméras devraient être déployées dans la Ville au cours de l'année 2024.

Des crédits sont également prévus pour les différents équipements nécessaires à la police municipale.

- **Relation citoyenne : 0,36 M€** de crédits seront consacrés pour une grande part (0,2 M€) à la reprise de concessions et de columbariums. Des barrières automatiques à l'entrée des cimetières seront installées pour permettre une plus grande amplitude d'ouverture (59 K€).  
5 K€ seront utilisés pour l'acquisition de petit matériel dédié au matériel de transport des éléments liés à l'organisation des élections.

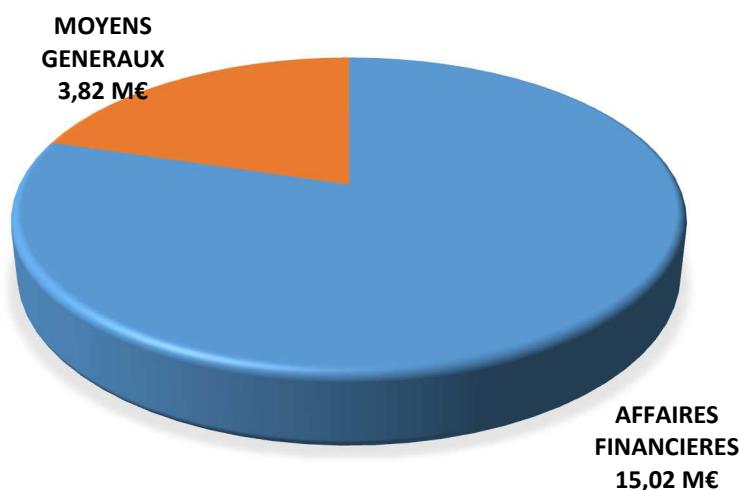
- **Vie et initiatives associatives pour soutenir le dynamisme du lien social : 0,19 M€** de crédits d'investissement sont prévus au BP 2024, consacrés à la sécurité-maintenance et à l'aménagement des maisons de quartier et des bâtiments à vocation socio-culturelle et à destination de la jeunesse.

**Démocratie et vie participative : 0,45 M€** de crédits de paiement inscrits au BP 2024 dans le but de favoriser une démocratie permanente, tant pour l'animation de l'assemblée citoyenne, le débat des mémoires... :

- Renforcer la démarche de gestion urbaine de proximité engagée sur différents quartiers : 140 K€ y seront consacrés en 2024 ;
- ;
- Démarrer la mise en œuvre du budget participatif citoyen pour la période 2024 – 2025 doté d'une enveloppe globale d'1 M€ avec une tranche de 0,30 M€ pour l'année 2024.

### **Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 18,84 M€**

La modernisation des fonctions support a pour objectif de simplifier et optimiser la gestion de nos moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers. Pour cela, toutes les directions de la Ville se mobilisent pour améliorer et rationaliser leur activité.



- **Affaires financières : 15,02 M€** de crédits inscrits au BP 2024 et qui sont constitués :
  - Du remboursement en capital de la dette

Concernant la gestion de la dette, la Ville a stabilisé son niveau d'endettement en 2023, après une période continue de désendettement instaurée en 2015 et aboutissant à la fin de l'année 2023 à un désendettement global de quasiment 60 M€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Emprunt d'équilibre</b>	12,50 M€	15,76 M€	7,07 M€	6 M€	6,06 M€	5 M€	8,5 M€	10 M€	12 M€

Le montant global emprunté au cours de l'année 2023 est de 12 M€.

Le faible niveau de recours à l'emprunt pour l'année 2023 permettra de stabiliser l'encours de dette de la ville, qui devrait s'établir au 31 décembre 2023 à 131,86 M€.

L'emprunt d'équilibre pour le budget primitif 2024 s'élève à 35.989.524,83 €.

Le remboursement en capital de la dette pour l'exercice étant estimé à 14,78 M€, opérations réelles et ordre comprises, l'évolution de l'endettement au budget primitif devrait s'élever à + 21,21 M€. Ce montant sera néanmoins ajusté lors du Budget Supplémentaire avec la reprise des résultats.

Avec un niveau d'épargne brute prévisionnel de 19,41 M€, le ratio prévisionnel de désendettement pour le budget principal s'établit à 7,89 ans.

- Du versement de l'attribution de compensation en investissement versée à la Métropole à hauteur de 372 K€ prenant en compte les transferts d'équipements intervenus en 2018 et les années ultérieures.
- **Moyens généraux** : 3,82 M€ de crédits d'investissement inscrits au BP 2024 pour :
  - La gestion des systèmes d'information : 2,03 M€ destinés à hauteur de 0,30 M€ au financement des nouveaux projets techniques et fonctionnels (schéma directeur informatique). 1,7 M€ de crédits permettront le financement des dépenses récurrentes (comme l'accord Microsoft ou l'évolution des infrastructures) permettant de maintenir un parc matériel et logiciel opérationnel.
  - Flotte de véhicules et mobilier : 1,70 M€ consacrés à hauteur de 1,40 M€ au renouvellement du parc automobile de la Ville, les véhicules utilitaires nouvellement acquis devant répondre aux normes permettant de circuler dans la zone à faible émission instaurée au cours de l'été 2021 dans l'agglomération. Le mobilier le nécessitant pourra également être remplacé à hauteur de 0,27 M€.
  - Equipements d'adaptation des conditions de travail : près de 90K€ de crédits permettront d'adapter les mobiliers et les équipements professionnels, dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de travail des agents, poursuivie par la Ville.

\*  
\* \* \*

**Dans un contexte où les incertitudes sont toujours plus présentes, le projet de budget présenté pour l'année 2024 présente à la fois une amélioration de son autofinancement ainsi qu'une progression de son budget d'investissement.**